
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 28 septembre 2009

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
<i>Hommage</i> à monsieur Francisque Collomb	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 15 juin et 6 juillet 2009	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2009-0893 et 2009-0894)	(p. 7)
<i>Question</i> orale présentée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon	(p. 37)
<i>Annexe 1</i> - Plan modes doux 2009-2020 du Grand Lyon (dossier n° 2009-0895)	(p. 38)
<i>Annexe 2</i> - Amendement présenté par le groupe Les Verts sur le rapport n° 2009-0895 (plan modes doux de l'agglomération lyonnaise 2009-2020)	(p. 47)
<i>Annexe 3</i> - Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon relative à la campagne de communication de l'Olympique lyonnais sur le projet du Grand stade	(p. 48)

Le texte des délibérations n° 2009-0893 à 2009-0994 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 390.

N° 2009-0893	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 29 juin 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 7)
N° 2009-0894	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 31 août 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 7)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0895	<i>Plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 8)
N° 2009-0896	<i>Soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail envers les entreprises de la Communauté urbaine - Phase 2009 - Demande de subvention Feder à la région Rhône-Alpes -</i>	(p. 30)
N° 2009-0897	<i>Lyon 1er - Parc de stationnement Hôtel de ville - Choix du futur mode de gestion - Principe de délégation pour la gestion du service public -</i>	(p. 17)
N° 2009-0898	<i>Lyon 2°, Lyon 3° - Parcs de stationnement Perrache et Villette - Choix du futur mode de gestion - Principe de déléguer la gestion du service public -</i>	(p. 17)
N° 2009-0899	<i>Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Jean - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public -</i>	(p. 17)
N° 2009-0900	<i>Société Lyon Parc Auto - Prise de participation dans une société commerciale à Grenoble -</i>	(p. 30)
N° 2009-0901	<i>Tassin la Demi Lune - Travaux de génie civil pour le réseau mutualisé des télécommunications, rue Joliot-Curie - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i>	(p. 31)

N° 2009-0902	<i>Albigny sur Saône - Densification du centre - Reconversion de la friche du Centre de long et moyen séjour - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Tranche 2 -</i>	(p. 31)
N° 2009-0903	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville Ouest VN 14 et VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0904	<i>Tassin la Demi Lune - Réaménagement du carrefour de la Libération - Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU -</i>	(p. 31)
N° 2009-0905	<i>Genay - Voie nouvelle - Accès à la nouvelle caserne du Service départemental d'incendie et de secours - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0906	<i>Givors - Aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0907	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Rue Garibaldi - Réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2009-0908	<i>Lyon 5° - Accès du site de l'Antiquaille - Aménagement d'un carrefour à feux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0909	<i>Oullins - Pole multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2009-0910	<i>Vénissieux - Création de la voie nouvelle n° 19 - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 31)
N° 2009-0911	<i>Albigny sur Saône - Parking de la gare - Aménagement de l'extension - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2009-0912	<i>Tassin la Demi Lune - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse rue Joliot-Curie - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i>	(p. 31)
N° 2009-0913	<i>Autorisation de signer un avenant au marché public pour " Intervention de sécurité et de viabilité pour le tunnel sous Fourvière (TSF), mise en place de balisage et déviations, nettoyage des chaussées et ouvrages annexes pour tous les tunnels gérés en régie " -</i>	(p. 31)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0914	<i>Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'OPH de Villeurbanne -</i>	(p. 31)
N° 2009-0915	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Gilbert Vincent -</i>	(p. 32)
N° 2009-0916	<i>Lyon 7° - Cité scolaire internationale - Transfert de gestion du groupe scolaire à la ville de Lyon -</i>	(p. 32)
N° 2009-0917	<i>Lyon 2° - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au Centre d'échanges de Lyon Perrache - Lancement de la procédure de dialogue compétitif -</i>	(p. 32)
N° 2009-0918	<i>Lyon 7° - Garage véhicules légers Clément Marot - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2009-0919	<i>Vénissieux - Construction d'un atelier de serrurerie pour le service de la voirie et d'une aire extérieure pour balayeuse et stockage de matériaux 18, rue de la République - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2009-0920	<i>Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'activités 2009 -</i>	(p. 19)
N° 2009-0921	<i>Subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2009 -</i>	(p. 31)
N° 2009-0922	<i>Changement de dénomination sociale de l'OPH de Villeurbanne -</i>	(p. 32)
N° 2009-0923	<i>Créations, transformations d'emplois, modification d'indice de rémunération -</i>	(p. 20)
N° 2009-0924	<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques - Evolution du régime indemnitaire -</i>	(p. 32)
N° 2009-0925	<i>Prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et les activités événementielles de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0926	<i>Bron - Parc cimetière communautaire de Bron Parilly - Convention pour la prise en charge des corps des enfants déclarés sans vie auprès de l'officier d'état civil de la ville -</i>	(p. 32)
N° 2009-0927	<i>Lyon 9°, Fontaines sur Saône - Rénovation du ponton, des terrasses et de la halte fluviale quai Raoul Carrié et de la passerelle quai Jean-Baptiste Simon à Fontaines sur Saône - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2009-0928	<i>Caluire et Cuire, Rillieux la Pape - Construction des lignes fortes de transports en commun C1 et C2 - Avenant à la convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable -</i>	(p. 33)
N° 2009-0929	<i>Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec les différents partenaires - Année 2009 -</i>	(p. 22)
N° 2009-0930	<i>Bron, Saint Priest - Boulevard de Parilly - Avenue Pierre Mendès France - Emissaire du plateau du Sud-Est - Subvention de l'Agence de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2009-0931	<i>Givors, Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme de travaux triennal prévisionnel 2009-2011 -</i>	(p. 33)
N° 2009-0932	<i>Lyon 7° - Réhabilitation de la station de relèvement de Gerland - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2009-0933	<i>Saint Fons - Marché d'exploitation de la station d'épuration - Avenant n° 1 -</i>	(p. 33)
N° 2009-0934	<i>Plan d'éducation au développement durable - Attribution d'une subvention à l'association Les petits débrouillards Rhône-Alpes -</i>	(p. 33)
N° 2009-0935	<i>Val de Saône - Animation de l'agenda 21 - Convention triennale 2009-2011 entre le Syndicat de communes Saône-Monts d'Or et la Communauté urbaine -</i>	(p. 33)
N° 2009-0936	<i>Développement durable - Agenda 21 - Soutien à l'élaboration du cahier n° 3 de l'Observatoire national des agendas 21 locaux en partenariat avec l'association 4 D -</i>	(p. 33)
N° 2009-0937	<i>Agenda 21 et plan d'éducation au développement durable - Attribution d'une subvention à l'association Rés'OGM pour l'organisation du colloque Nourrir l'Humanité -</i>	(p. 33)
N° 2009-0938	<i>Nettoisement des réseaux d'égouts, des ouvrages d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 33)
N° 2009-0939	<i>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Conventions de participation au financement des études préalables aux actions T1 "interdiction des véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) les plus polluants" et T3 "réduction progressive de la vitesse" -</i>	retiré
N° 2009-0940	<i>Opération "numéro vert ambroisie" - Convention 2009 de partenariat avec le département du Rhône -</i>	(p. 33)
N° 2009-0941	<i>Biodiversité dans la communauté urbaine de Lyon - Projet européen "Life+biodiversité : urban bee biodiversity action plan" - Etude des pollinisateurs en territoire urbain - Attribution d'une subvention à l'INRA d'Avignon (UMR 406) -</i>	(p. 22)
N° 2009-0942	<i>Programmation complémentaire - Plan de relance Economie d'énergie sur le patrimoine immobilier communautaire - Première individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2009-0943	<i>Règlement intérieur des déchèteries - Accès gratuits à certaines associations et fondations pour le traitement de leurs déchets -</i>	(p. 34)
N° 2009-0944	<i>Reprise des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés 1.02 et 1.11 issus des déchets triés de la collecte sélective de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 34)
N° 2009-0945	<i>Reprise des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés 1.02 et 1.11 issus des déchets triés de la collecte sélective de la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 34)
N° 2009-0946	<i>Conférence internationale Novatech 2010 - Attribution d'une subvention au GRAIE pour l'organisation de la conférence -</i>	(p. 33)
N° 2009-0947	<i>Conférence internationale Union pour la Méditerranée - Attribution d'une subvention au Programme Solidarité Eau (PS-Eau) pour l'organisation de la conférence -</i>	(p. 33)
N° 2009-0948	<i>40 ans du Grand Lyon - Organisation des Balades urbaines - Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme et Bureau des congrès du Grand Lyon -</i>	(p. 33)

N° 2009-0949	<i>Lyon, Villeurbanne - Société Elvya - Conclusion d'une convention de gestion provisoire pour l'exploitation du service public de chaud et froid urbains -</i>	(p. 23)
N° 2009-0950	<i>Prestations relatives aux études de sols et aux conseils géotechniques auprès des services de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 33)
N° 2009-0951	<i>Tassin la Demi Lune, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny - Création de quatre bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage - Avis sur la mise en compatibilité du PLU et réponses apportées aux recommandations du commissaire-enquêteur à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	retiré
N° 2009-0952	<i>Fleurieu sur Saône - Rue du Buisson - Requalification - Traitement des eaux de ruissellement - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général -</i>	(p. 33)

COMMISSION URBANISME

N° 2009-0953	<i>Vénissieux - Abrogation de la délibération n° 96-0469 en date du 19 février 1996 relative à la cession à la Sacoviv d'un terrain situé avenue Marcel Cachin -</i>	(p. 34)
N° 2009-0954	<i>Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activité de Sermenaz - Protocole de liquidation avec la SERL -</i>	(p. 34)
N° 2009-0955	<i>Grand parc Miribel Jonage - Financement du poste de directeur de projets culture et cohésion sociale -</i>	(p. 34)
N° 2009-0956	<i>Plan de relance - Dispositif Pass-Foncier - Mise en œuvre 2009 - Convention de partenariat avec les organismes collecteurs du 1 % Logement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2009-0957	<i>Financement du logement social (parc public et privé) - Conventions de mandat de gestion 2009 des aides à la pierre de la région Rhône-Alpes à la Communauté urbaine - Avenant n° 1 à la convention de mandat de gestion 2008 - Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre la Région et la Communauté urbaine -</i>	(p. 24)
N° 2009-0958	<i>Dispositif des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participations de l'Etat et des communes au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission - Année 2009 -</i>	(p. 34)
N° 2009-0959	<i>Plan de relance - Programmation 2009 du logement social - Financement de la reconstruction des logements dans les sites Anru - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2009-0960	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage - Convention de superposition d'affectation entre le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, la Communauté urbaine et EDF -</i>	(p. 34)
N° 2009-0961	<i>Bron - Abords des centres commerciaux Plein Ciel et Bellevue - Aménagement - Quitus à la SERL -</i>	(p. 34)
N° 2009-0962	<i>Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Anneau Bleu - Aménagement des berges du canal de Jonage - Déclaration de projet après enquête publique -</i>	(p. 35)
N° 2009-0963	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Rives de Saône - Réaménagement du quai Saint Antoine à Lyon 1er et Lyon 2° - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 35)
N° 2009-0964	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 4° - Rives de Saône - Quai Gillet - Aménagement du bas-port - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 35)
N° 2009-0965	<i>Meyzieu - Quartier des Plantées - Aménagements liés à la scission de la copropriété - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2009-0966	<i>Meyzieu - Quartier des Plantées - Travaux d'aménagement des espaces publics - 5° tranche et dernière - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2009-0967	<i>Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Mission d'étude urbaine de requalification - Convention de participation financière de la Commune -</i>	(p. 35)
N° 2009-0968	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage - Anneau Bleu - Canal de Jonage - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine -</i>	(p. 35)
N° 2009-0969	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Darnaise - Secteur Lénine sud - Création des réseaux et aménagement des espaces extérieurs des logements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2009-0970	<i>Vénissieux - Quartier Max Barel - Tranche n° 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Actualisation du plan de financement -</i>	(p. 36)
N° 2009-0971	<i>Villeurbanne - Quartier des Brosses - Ilot de la Poudrette - Projet de renouvellement urbain - Création d'une voie et d'un espace public - Bilan de l'enquête publique préalable - Déclaration de projet - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux -</i>	(p. 36)

N° 2009-0972	<i>Lyon 6° - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin Genève - Site SEPR - Création et requalification de voiries - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2006 -</i>	(p. 36)
N° 2009-0973	<i>Lyon 5° - PLU de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 2 - Projet d'extension de l'hôpital de gériatrie de Fourvière - Bilan de la concertation et approbation de la révision -</i>	(p. 35)
N° 2009-0974	<i>Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 7 - ZAC du Bon Lait - Développement de l'entreprise Babolat et maintien par reconstruction de son siège - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation -</i>	(p. 35)
N° 2009-0975	<i>Bron - ZAC du Fort - Approbation du protocole de liquidation -</i>	(p. 34)
N° 2009-0976	<i>Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Avenant n° 2 au protocole de liquidation -</i>	(p. 35)
N° 2009-0977	<i>Limonest - ZAC des Bruyères - Désignation de l'aménageur -</i>	(p. 36)
N° 2009-0978	<i>Lyon 9° - ZAC Industrie Nord - Convention de participation financière des constructeurs - Modification du bilan financier - Prorogation de la ZAC - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement (CPA) signée avec la SERL -</i>	(p. 35)
N° 2009-0979	<i>Mions - ZAC des Pierres Blanches - Prorogation de la convention publique d'aménagement (CPA) - Approbation du bilan d'opération révisé -</i>	(p. 35)
N° 2009-0980	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Hauts de Feuilley - Approbation du protocole de liquidation -</i>	(p. 34)
N° 2009-0981	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Feuilley - Approbation du protocole de liquidation -</i>	(p. 34)
N° 2009-0982	<i>Lyon 3° - Part-Dieu - Dépose minute - Mandat de travaux - Quitus à la SERL -</i>	(p. 35)
N° 2009-0983	<i>Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions de partenariat pour la tranquillité mises en œuvre par l'OPH du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des neuf bailleurs sociaux participant au programme - Convention de participation financière -</i>	(p. 34)
N° 2009-0984	<i>Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Projet de restructuration urbaine (1ère phase) - Création d'une voirie de désenclavement - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 36)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2009-0985	<i>Attribution d'une subvention à l'association Promotion de l'économie sociale et solidaire (Promess) pour la gestion en contenu du site web Rhône Solidaires pour l'année 2009 -</i>	(p. 27)
N° 2009-0986	<i>Attribution d'une subvention à l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) pour son programme d'actions 2009-2010 -</i>	(p. 36)
N° 2009-0987	<i>Sciences de la vie - Projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbone) - Avenant n° 1 à la convention de financement avec le Groupement de coopération sanitaire (GCS) - Convention de financement avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 28)
N° 2009-0988	<i>Aide d'urgence à la ville de Ouagadougou suite aux inondations -</i>	(p. 36)
N° 2009-0989	<i>Attribution d'une subvention à l'association Les Lyonnais de New York - Année 2009 -</i>	(p. 29)
N° 2009-0990	<i>Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) -</i>	(p. 36)
N° 2009-0991	<i>Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la municipalité d'Alep en Syrie -</i>	(p. 36)
N° 2009-0992	<i>Action présence-tranquillité dans les transports en commun - Attribution d'une subvention à l'association Medialys pour la période 2009-2010 -</i>	(p. 37)
N° 2009-0993	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour le financement des Interconnectés 2009 -</i>	(p. 37)
N° 2009-0994	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'incubateur Crealys pour son programme d'actions 2009 -</i>	(p. 29)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le lundi 28 septembre 2009 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 18 septembre 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Hommage à monsieur Francisque Collomb

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer. Je sais que vous avez du plaisir à vous revoir mais pas trop d'embrassades, vous savez qu'il y a la grippe A H1-N1 !

Chers collègues, avant de commencer notre séance, je veux, devant les membres du conseil de Communauté, dire à nouveau quelques mots à propos de Francisque Collomb qui exerça ses fonctions ici comme président de la Communauté urbaine, de 1976 à 1989.

J'ai eu l'occasion de lui rendre hommage lors de ses obsèques et de rappeler sa mémoire devant le conseil municipal de Lyon ; je souhaiterais à nouveau le faire devant vous. Vous savez que nous devons à Francisque Collomb un certain nombre d'infrastructures majeures, par exemple la gare de la Part-Dieu qui, dès 1983, accueillit les premiers TGV mais aussi la poursuite des lignes A et B du métro, l'extension du métro Croix-Rousse jusqu'à Cuire ou encore la construction du pont Winston Churchill.

Pour ce qui concerne la ville de Lyon, de nombreux quartiers ont été, grâce à lui, rénovés ou ont vu leur rénovation commencée ; c'est le cas de la Grande rue de la Guillotière, des pentes de la Croix-Rousse ou encore, sur l'agglomération, du bourg de Vénissieux.

C'est également à Francisque Collomb que nous devons le début de la redynamisation du quartier industriel de Gerland qui a abouti à ce que nous constituons aujourd'hui dans ce lieu le Biopôle, un des premiers pôles de biotechnologie d'Europe.

Il avait souhaité aussi que la culture puisse apporter un sens nouveau à la vie urbaine et c'est grâce à lui que le théâtre de la Renaissance à Oullins fut réhabilité, tout comme fut engagée la reconstruction de l'Opéra de Lyon pour lequel il fit appel à l'architecte Jean Nouvel qui, aujourd'hui, construit dans toutes les grandes villes du monde. C'est aussi sous sa houlette que l'Institut Lumière fut lancé tout comme fut lancée l'installation du Conservatoire national de musique. Enfin, en étroite coopération avec monsieur Raymond Barre, il décida d'implanter à Lyon le siège d'Interpol ou encore celui de l'Ecole normale supérieure Sciences.

Il lança enfin -et le projet Rives de Saône dont nous aurons l'occasion de reparler dans les prochains mois donne à cela tout son sens- cette magnifique coloration des façades des quais de Saône qui a redonné aux quartiers historiques de Lyon leur paysage d'inspiration italienne.

Je veux donc aujourd'hui lui rendre hommage, tant il est vrai qu'une ville se construit toujours dans la continuité et que nous sommes redevables à ceux qui ont été responsables de cette Communauté urbaine avant nous, de ce que nous pouvons réaliser aujourd'hui.

Si vous le voulez bien, je vous propose d'observer une minute de silence pour rendre hommage à sa mémoire.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claïsse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Buna (pouvoir à Mme Baume), Mme Gelas (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Assi (pouvoir à M. Calvel), Appell (pouvoir à M. Ferraro), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Giordano (pouvoir à M. Coste), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Imbert Y.), MM. Justet (pouvoir à M. Ariagno), Kabalo (pouvoir à M. Lebuhotel), Lambert (pouvoir à M. Blein), Lelièvre (pouvoir à M. Chabert), Llung (pouvoir à Mme Tifra), Mme Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pili (pouvoir à M. Sturla), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Albrand, Mmes Bab-Hamed, Levy, Pierron.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Touraine (pouvoir à M. Flaconnèche), Vurpas (pouvoir à M. Joly), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Gléréan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que, par courrier, madame Ait-Maten -groupe Socialiste et apparentés- m'a demandé à quitter la commission développement économique

pour siéger en commission proximité et environnement et que monsieur Guy Corazzol -groupe Socialiste et apparentés- demande à quitter la commission proximité et environnement pour siéger en commission développement économique.

Ces demandes sont sans incidence sur la répartition des sièges en commission arrêtée par délibération n° 2008-0220 du 8 juillet 2008.

En application de l'article 29 du règlement intérieur du Conseil, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 15 juin et 6 juillet 2009

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 15 juin et 6 juillet 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2009-0893 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 29 juin 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2009-0894 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 31 août 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet des rapports numéros 2009-0893 et 2009-0894.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a demandé une intervention de trois minutes sur le dossier 2009-0894.

M. CHABERT : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, permettez-moi de saisir l'opportunité de ces comptes-rendus pour évoquer, au nom de mon groupe, la question des déplacements qui a fait déjà débat ici même et qui est aussi un sujet récurrent de polémique dans la presse, au conseil municipal de Lyon et jusque dans les pages villeurbannaises du *Progrès*, c'est dire !

A l'heure de la mondialisation, de l'accroissement du rôle des villes et des métropoles, comment imaginer que le Grand Lyon soit absent de la scène internationale ? Il faudrait avoir l'esprit vraiment très étroit, voire étriqué, pour ne pas mesurer l'intérêt et la nécessité des relations de ville à ville accompagnant le développement économique des entreprises, des universités et du monde culturel et permettant à notre métropole, grâce à l'échange des meilleures pratiques, à la fois d'exercer son devoir de solidarité et de faire une moisson de bonnes idées.

A défaut d'expérience, beaucoup d'élus devraient avoir au moins l'humilité de penser que des choses meilleures se font ailleurs

et de s'en inspirer plutôt que de se satisfaire de la contemplation de leur propre nombril. A titre d'illustration, c'est en grande partie au Japon et à Barcelone qu'est née la politique des espaces publics conduite à Lyon sur 250 sites à partir de 1986 ; c'est à Chicago qu'est apparue évidente la forme semi-circulaire de l'amphithéâtre Salle 3000 de la Cité internationale ; c'est à travers les opérations de mise en lumière de Saint Petersburg, de La Havane, de Hô Chi Min Ville que s'est développée la filière Lumière de Lyon et qu'est né, en 1998, autour du 8 décembre traditionnel, le festival Lumière.

Ce qui fait discussion, je crois, mes chers collègues, c'est moins l'intérêt même de cette coopération que les conditions dans lesquelles les déplacements s'effectuent. Selon notre groupe, tout déplacement doit répondre à trois objectifs : la transparence, la rigueur et l'efficacité.

La transparence, c'est un état précis des déplacements effectués par les élus, accompagné des comptes-rendus de leurs missions, tel qu'il existe déjà au Grand Lyon. Cette exigence devrait d'ailleurs être élargie, d'une part, aux fonctionnaires qui effectuent également des missions à l'étranger ainsi qu'aux organismes "satellites", en tout cas liés à la Communauté urbaine, comme le Sytral ou l'Agence d'urbanisme par exemple.

La rigueur consiste à gérer les déplacements au moindre coût, ce qui nécessite que tout le monde, quel que soit son rang dans le Grand Lyon, voyage par exemple en classe économique, sauf peut-être pour les très longues distances, ou se loge dans des hôtels à des prix raisonnables et anticipe au maximum les dépassements tarifaires pour bénéficier des meilleures conditions en termes de prix.

Ajoutons qu'il n'est pas spécialement nécessaire, sauf cas exceptionnel -il peut s'en trouver-, d'effectuer une mission à deux lorsqu'un seul élu peut la remplir. En ce qui concerne les déplacements officiels, il est évident et normal que le président soit accompagné de plusieurs élus, certes en nombre limité, ce qui est indispensable aussi sur un plan républicain pour que la délégation exprime la diversité politique de notre assemblée. C'est ce qui s'est toujours pratiqué dans cette maison jusqu'à une très récente exception.

L'efficacité enfin doit être commandée par l'intérêt que présente une mission ou un voyage officiel en rapport avec une ligne politique claire et partagée, dans le cadre de réseaux sérieux et sélectionnés qui peuvent apporter une réelle valeur ajoutée au Grand Lyon.

Peut-être sur ce point, monsieur le président, y a-t-il des améliorations à apporter à la définition même de cette ligne politique pour qu'elle soit à la fois mieux comprise et mieux partagée. Pourquoi, par exemple, ne pas restaurer un conseil international du Grand Lyon, associant élus de toutes tendances et naturellement au premier chef ceux qui, sous l'autorité de Jean-Michel Daclin, s'intéressent, s'occupent et prennent en charge une partie de cette politique internationale mais aussi des représentants universitaires et des représentants du monde économique et culturel ? Ce conseil, réuni de temps à autres, quelques fois par an peut-être, pourrait évaluer les actions entreprises, formuler des avis et être une force de proposition.

Quelques grammes d'explication et de concertation épargneraient sans doute bien des tonnes de suspicion. A titre d'exemple, un rapport sera présenté ce jour concernant une subvention attribuée aux Lyonnais de New York : 55 000 €, ce n'est pas rien ! A défaut de connaître l'intérêt d'une telle subvention, notre groupe va s'abstenir. Et pourtant, nous ne sommes nullement

opposés à ce que des liens soient renforcés avec ceux qui vivent à l'étranger, dont le cœur est resté profondément lyonnais et qui peuvent ainsi être d'actifs ambassadeurs de notre cité. Pourquoi cette somme ? Et pourquoi les Lyonnais de New York et pas ceux de Bamako, de Hong-Kong, de Montréal ou de Rio de Janeiro ?

Mes chers collègues, faisons preuve de l'esprit d'ouverture qui a toujours réussi à Lyon au cours des siècles, lorsque notre cité a su en faire preuve, sans abandonner naturellement -et c'était le sens des interventions précédentes- ce qui est peut-être l'un de nos défauts mais certainement l'une de nos qualités, je veux parler du sens de l'économie et de la rigueur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je n'ai pas grand-chose à rajouter à l'intervention de monsieur Chabert. Je crois que l'on peut enlever les kilos de suspicion en ayant quelques grammes de confiance.

Il ne faudrait évidemment pas que les missions auxquelles on participe soient non suspectes et que celles auxquelles participe un certain nombre de collègues puissent devenir suspectes. Pour éviter cela, monsieur Jacky Darne, à la demande de nos collègues, a aujourd'hui l'ensemble des comptes-rendus de missions depuis le 1^{er} janvier ; ils sont donc à la disposition de qui le souhaite.

Pour ce qui concerne les Lyonnais de New York, cela doit être la quatrième explication sur ce sujet mais, comme disait un homme politique très célèbre, la politique, c'est expliquer, expliquer et expliquer. Donc on réexpliquera à nouveau et nous sommes prêts à expliquer ce qui se fait pour les Lyonnais de New York.

Ceci étant, toutes les suggestions me semblent aujourd'hui bienvenues

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ces comptes-rendus.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2009-0895 - déplacements et voirie - Plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0895. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit aujourd'hui de présenter devant vous le plan de développement des modes doux pour le mandat en cours jusqu'en 2014, plan que nous allons succinctement vous résumer sur des vues. (**VOIR annexe 1 du procès-verbal**).

D'abord un mot en introduction : vous savez qu'il s'agit, d'une manière générale, de rééquilibrer cet espace public trop consacré à la voiture qui en occupe 80 % en déplacements ou en stationnement alors qu'elle ne représente plus que 47 % de la part modale.

C'est un travail d'aménagement physique puis aussi de mise sur l'espace public, d'une certaine manière, de cette masse critique de vélos que nous avons pu réaliser au travers de Vélo'v. C'est quelque chose que nous ne savions pas, cette instillation finalement d'un mode de déplacement dont nous avons perdu jusqu'à la trace ou jusqu'au souvenir a permis de rééquilibrer les rapports de force sur l'espace public qui sont, je vous le rappelle, la loi du respect mutuel renforcé des différents modes de déplacements entre eux.

Pour commencer, un bilan du mandat précédent : juste rappeler que le trafic vélos -évidemment, les modes doux sont vélos, piétons, rollers et tout autre mode de déplacement alternatif à la voiture motorisée individuelle ou aux transports en commun- a été multiplié par deux en l'espace de quatre ans depuis mai 2005, ouverture du service Vélo'v qui a été un déclencheur, un effet de démultiplication du trafic des vélos personnels par ailleurs puisque Vélo'v ne représente qu'un gros quart du trafic.

Je profite de l'actualité pour rappeler tout de même la performance que nous avons eue jeudi dernier lors de la grève des TCL. Alors, un mal pour un bien. Vélo'v a consacré le vélo comme un véritable mode de transport urbain. Nous savions que c'était une innovation urbaine importante mais Vélo'v a atteint le chiffre de 45 000 locations dans la journée de jeudi dernier, ce qui représente 90 000 kilomètres, plus de 2,2 fois le tour de la terre, avec une location toutes les 2,5 secondes et 10 000 tickets courte durée vendus dans la journée. C'est vraiment un record. Notre record était 33 000. Cela veut dire que les améliorations que nous avons votées ensemble à l'occasion de l'avenant au contrat de prestations entre le Grand Lyon et JC Decaux ont porté leurs fruits puisque ce service s'est amélioré.

Le linéaire de bandes cyclables et de pistes cyclables a été augmenté de 80 kilomètres sur le mandat dernier, portant le réseau à 310 kilomètres.

Je rappelle l'ouverture de Pignon sur rue, la maison du vélo et des modes doux, rue Saint Polycarpe à Lyon 1^{er}, qui joue tout son rôle pour faire croître en parallèle la filière vélos, notamment en termes de réparations et de rayonnement de notre agglomération en national et international.

Ce plan modes doux a fait l'objet d'un processus puisque c'est un an et demi de travail dans les services, plusieurs mois dans les conférences des maires et dans les arrondissements de Lyon pour arriver au vote de ce jour.

On le voit dans le rappel des objectifs : diminuer les nuisances pour avoir une ville plus agréable à vivre, améliorer le partage de l'espace public, l'accessibilité de la ville d'une manière générale et la sécurité des déplacements. Je fais une annotation au passage en rappelant que, dans le temps où nous avons doublé le trafic vélos, l'accidentologie dont s'occupe principalement Christelle Famy a augmenté de 7 %, tous chiffres consolidés et confondus. Ce qui veut dire que, relativement, plus il y a de vélos, plus c'est un mode de déplacement sûr et plus il protège également l'espace public du bruit, de la pollution, du stress et il permet d'avoir des rues où il y a la cohabitation et le partage et où l'on tend vers la convivialité, même si ce n'est pas encore le cas tout le temps. En tout cas, c'est un objectif que nous souhaitons atteindre.

Voilà le diagnostic, la concertation, la synthèse soumise à votre approbation ce jour : il s'agit de doubler la mise en termes de part modale. Nous partons de très bas, nous avons progressé pour arriver vers 2,5 %. Je rappelle que Strasbourg, notre référence nationale, est à 10 %. Je rappelle que Copenhague

tangente les 40 % ; si le vélo fait le bonheur, cela semble être le cas puisque la capitale du pays qui est en tête de tous les charts sur le bonheur est à près de 40 % de part modale vélos.

En tout état de cause, après avoir atteint 5 % à la fin du mandat, puisqu'il s'agit de capitaliser mandat après mandat une politique et des aménagements sur la voirie, nous viserons une part modale de 7,5 % par la suite, ce qui correspondra à plus de 900 kilomètres de voies, sachant que nous tâcherons d'atteindre les 500 kilomètres sur ce mandat sur 2 500 kilomètres de réseau viaire.

Les principales mesures pour atteindre cet objectif, il y en a deux, ce sont les deux jambes sur lesquelles marche la politique modes doux : d'abord, le renforcement du réseau et, ensuite, les services vélos. Avec le réseau, il s'agit de lever le frein de la peur de l'accident et, avec les services vélos, de lever le frein de la peur du vol ou de la dégradation puisque, quand on interroge nos concitoyens, ce sont les deux raisons qu'ils mettent en avant comme étant les causes de non-pratique du vélo en ville.

En ce qui concerne le réseau, on passe de 10 à 11 kilomètres par an sur un mandat de sept ans -qui nous a porté à un total de 80 kilomètres sur le précédent mandat- à 30 kilomètres par an, c'est-à-dire 180 kilomètres pour le mandat, de pistes ou de bandes dont vous voyez la répartition sur le plan disponible sur vos pupitres.

Parallèlement, toujours pour continuer cette politique qui marche sur ses deux jambes, l'offre de services vélos doit être améliorée et diversifiée. La dernière fois c'était Vélo'v, Vélo'v c'est fait, on se bat pour garder la qualité et faire croître l'usage et de nouveaux services de vélos seront proposés.

Voici un schéma qui indique la répartition, entre centre et périphérie, du réseau viaire aménagé cyclable. Donc on a un existant de 320 kilomètres, un réseau cible pour 2014 de 520 kilomètres et un réseau cible pour 2020 de 920 kilomètres qui devrait permettre d'atteindre une part modale de 7,5 %, avec une répartition centre : 170 kilomètres et périphérie : 350 kilomètres pour ce qui est de ce mandat, répartis en axes structurants que vous voyez sur vos plans en trait large, le trait vert tendre, ce sont des axes structurants est-ouest, nord-sud qui permettent vraiment d'avoir des itinéraires et de traverser les territoires avec une logique d'itinéraire et un réseau secondaire qui est un maillage plus à l'intérieur des quartiers ou de rabattement sur ces axes.

Nous serons aidés également par deux types de mesures : d'abord la mixité des bus-vélos dans les couloirs bus ou trolleys ; un guide technique entre les services du Grand Lyon et du Sytral a mis au point des critères très précis qui nous permettront de profiter du doublement des sites propres bus qu'a prévu le Sytral dans ce mandat et de passer de 80 kilomètres à 160 kilomètres de sites propres bus. Nous mettrons à profit cette extension pour cohabiter de mieux en mieux et de plus en plus.

La réglementation : vous savez qu'il y a un an, cinq articles du code de la route se sont rajoutés, communément appelés le "code de la rue", dont les deux mesures phares sont les doubles sens cyclables, qui sont des rues à double sens dont l'un des deux est réservé aux vélos en zone 30 et les zones dites "de rencontre", zones 20 kilomètres/heure où le piéton est prioritaire. Cette réglementation nous permettra de rajouter du crédit aux aménagements que nous ferons, ce sera $1 + 1 = 3$, c'est-à-dire que non seulement nous ferons des aménagements mais nous aurons une réglementation favorable à la pratique des modes doux. Je souligne, à la demande du maire de Lyon, président

du Grand Lyon, que ces aménagements se feront évidemment dans toutes conditions de sécurité et, notamment pour ce qui est des doubles sens cyclables, nous veillerons à ce que la largeur circulaire siée à un croisement en toute sécurité des différents modes.

Ensuite, le mode d'aménagement : le plan que vous avez sous les yeux ne préjuge ni de la programmation du calendrier ni de la nature de l'aménagement qui, évidemment, résultera d'études et d'arbitrages au cas par cas en fonction du territoire et de la nature de l'axe.

On aborde maintenant les services vélo. Cela passe d'abord par le stationnement : comme je vous l'avais indiqué, on double la mise également sur la croissance d'implantation des arceaux vélos, les fameux potelets Wilmotte que vous connaissez, qui ont été dessinés d'ailleurs spécifiquement pour le Grand Lyon. On en était à 250 par an jusqu'au milieu du dernier mandat, on est passé à 500 par an et nous passons à 1 000 arceaux implantés par an. Il y en a déjà 4 000, cela fera 6 000, c'est-à-dire que 10 000 arceaux seront présents sur l'espace public d'ici la fin du mandat.

Je rappelle qu'il faut ajouter à cela les 6 600 bornettes Vélo'v qui sont autant d'arceaux de stationnement et les 6 000 places sécurisées de stationnement vélo, que l'on prévoit également d'implanter en priorité dans les parcs-relais et les gares, sur les points d'intermodalité, dans le cadre d'un service plus souple que Vélo'v, un peu entre les vélos partagés Vélo'v et les vélos personnels ; il s'agit à la fois de la mise à disposition de places sécurisées et de vélos en location longue durée.

Voilà qui complètera le dispositif pour vraiment poser le deuxième étage de la fusée puisque l'on a constaté que, depuis un an, le trafic vélo ne cessait d'augmenter et il semblerait que nous ayons épuisé les potentialités de croissance de ce trafic, à la fois côté réseau et services vélo.

Amélioration continue du service Vélo'v bien évidemment. Le Vélo'v, c'est fait mais maintenant c'est le suivi du contrat et de la qualité, ce qui revient au même, et vous avez vu que nous avons déjà tiré les dividendes des améliorations intervenues depuis le 2 mai dernier, que nous avons votées ici, au niveau des services et, notamment, du nouveau vélo qui semble moins souffrir d'arrachages violents grâce à son point d'attache renforcé.

Côté piétons -puisque les modes doux c'est vélos et piétons-, je rappelle d'une manière générale que tout le plan modes doux d'aménagement de la voirie pour les vélos consiste à faire descendre les vélos des trottoirs, c'est déjà un plan qui est favorable aux piétons.

Il y a également le schéma d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite qui sera soumis à votre vote au mois de décembre prochain et qui est piloté par mon collègue Pierre Abadie. Je rappelle que 1 900 traversées piétonnes équipées de feux à synthèse vocale ont déjà été aménagées depuis fin 2008.

La charte piétons est toujours en poursuite de son application et mise à jour.

L'expérimentation des zones 20, zones dites "de rencontre" où le piéton est prioritaire, où il peut circuler, non plus seulement traverser une voirie mais l'emprunter longitudinalement et dans les deux sens, c'est-à-dire qu'il imprime le rythme du trafic et, grâce au principe de prudence qui veut que la raison du plus faible soit toujours la meilleure et qui commande l'ensemble des mesures phares du code de la rue, permet d'avoir un respect renforcé des piétons sur l'espace public.

Les pédibus : poursuite du dispositif d'appui aux circuits pédestre d'accompagnement scolaire. Je rappelle qu'il y a 156 lignes de pédibus qui concernent 76 écoles pour 3 000 enfants, opérées par des associations qui sont Pignon sur rue et Atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain Mille Feuilles (APIEU). Je remercie les communes qui jouent le jeu de manière intense et qui créent toutes les semaines de nouvelles lignes.

Sur l'accessibilité piétons, je rappelle que près de 800 trottoirs ont déjà été abaissés ou élargis à fin 2008 et que 91 traversées piétonnes ont été sécurisées. Cette quantification sera à nouveau indiquée pour 2010 dans le programme d'accessibilité du mois de décembre.

Voilà ce que je souhaitais dire dans un premier temps, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Objectif Lyon Métapolis pour deux minutes.

Mme BARGOIN : Merci, monsieur le président. Nous voterons bien sûr ce plan de déplacements modes doux.

Si l'on peut se réjouir de voir le nombre de kilomètres de pistes cyclables se développer, on a parfois l'impression que l'on court après les kilomètres alors qu'il y a une véritable urgence aujourd'hui, c'est de repenser certains grands axes structurants qui ne répondent plus aux nouveaux plans de circulation de certains quartiers ou qui ne sont plus du tout sécurisés. Je ne citerai que deux exemples : l'avenue Berthelot où la largeur de l'avenue oblige souvent les cyclistes à emprunter -ce qui est dangereux et interdit- la voie réservée au tramway. Sur le cours Albert Thomas, dans le sens Bron-Centre, où la piste cyclable est souvent encombrée car soit utilisée par les deux-roues à moteur soit par le stationnement de déchargement ou autre ; les cyclistes se voient obligés, pour leur sécurité, d'emprunter le trottoir.

On devrait donc, monsieur le président, essayer de répertorier le nombre de ces pistes tracées dès le balbutiement des plans vélos et qui ne répondent plus ni aux flux de circulation ni à l'accroissement du nombre de vélos. Il me paraîtrait souhaitable de faire un véritable bilan de ces pistes et des aménagements nécessaires : obstacles matérialisés à certains endroits, nouveaux tracés sur des voies parallèles moins fréquentées. Peut-être aussi serait-ce nécessaire de renforcer la pénalisation. Enfin, il faudrait rechercher tous les moyens pour les rendre conformes à ce que nécessite la sécurité. Certes, cela coûtera de l'argent et j'ai conscience que les budgets ne sont pas extensibles, c'est d'ailleurs pourquoi nous ne voterons pas l'amendement présenté par le groupe Les Verts qui nous proposent d'augmenter de 15 M€ l'enveloppe initiale en séance publique.

Cependant, monsieur le président, quitte à faire un peu moins de kilomètres, privilégions à tout prix la sécurité de l'existant !

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme BENELKADI : Monsieur le président, mes chers collègues, les modes doux concernant essentiellement les piétons, les cyclistes et les rollers ont bien été pris en compte dans notre agglomération. Il ne faut pas omettre que depuis 2003, avec Vélo'v, nous avons été les précurseurs dans ce domaine au niveau national.

Le nouveau plan modes doux pour la période 2009-2020 répond aux attentes et affiche des ambitions quantitatives et qualitatives avec triplement de la taille du réseau de voirie de la Communauté urbaine, avec la création de nouvelles pistes cyclables, la multiplication par quatre du nombre d'arceaux de stationnement de vélos et surtout leur sécurisation. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain constate que ces réalisations montrent une réelle volonté politique avec une programmation pluriannuelle des investissements de 90 M€.

Nous pensons également que la concertation avec les autres acteurs institutionnels peut être féconde, notamment avec la région Rhône-Alpes qui a également le projet de développer les stations de vélos près des gares.

Ce plan modes doux répond à de nombreuses exigences et nous le soutenons. Nous regrettons toutefois que les rollers soient un peu oubliés dans le rapport. Il y avait à Lyon ce week-end une formidable manifestation place Bellecour, le Lugdunum roller contest, et on a pu se rendre compte du véritable engouement qui existe aujourd'hui pour ce mode de déplacement.

En vous remerciant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON : Monsieur le président, chers collègues, pour n'importe quel visiteur revenant sur l'agglomération après dix ou quinze ans d'absence, le changement saute déjà aux yeux : le vélo qui, à l'époque, était marginal est revenu dans le paysage urbain, son usage ne relève plus de l'exception mais de la normalité, du quotidien. Dans le même temps, l'espace dédié aux piétons s'est accru en même temps que celui dédié à la voiture a été restreint. Avec cette reconquête des déplacements par les modes doux, c'est toute l'image de l'urbanité qui s'en trouve modifiée.

Il nous faut mesurer tout le chemin qui a été parcouru depuis les années 90 et plus particulièrement depuis le premier plan modes doux de 2003. Il est vrai qu'à l'époque, on parlait de très bas en la matière avec un modèle urbain des années 70-80 tout entier dédié à la voiture reine et un retard important avait été pris sur bien d'autres agglomérations européennes. Nous partions en effet d'une part modale du vélo quasi anecdotique et celle-ci a pu tripler en seulement dix ans. C'est donc un vrai succès, cela montre que l'action entreprise produit du résultat. Associé au développement des transports en commun, celui des modes doux contribue au grignotage de la part modale de la voiture en ville, le premier plan 2003-2010 l'aura vérifié contre les sceptiques, c'est possible.

Pour autant, voir ces avancées ne peut nous faire oublier les limites. Pour ce qui est du vélo, la part atteinte par celui-ci dans les déplacements, autour de 2 % sur l'ensemble du Grand Lyon, reste encore objectivement modeste, bien en dessous de la part atteinte dans d'autres villes d'Europe. Nous avons donc encore beaucoup de chemin à parcourir et nous savons dans quelle direction.

Les insuffisances actuelles sont pointées dans le rapport. Les actuels freins au développement de l'usage du vélo relèvent de plusieurs causes, notamment un réseau encore insuffisant dont les discontinuités peuvent rebuter les usagers potentiels, des offres de stationnement sécurisé encore faibles et j'ajouterai une disparité entre le centre de l'agglomération et les communes périphériques où la part modale du vélo tombe autour de 1 %, à la fois pour des raisons objectives comme des distances

plus longues à effectuer mais aussi parce que les retards pris sont souvent plus importants ; les enquêtes déplacements le montrent : au-delà du périphérique, il reste souvent beaucoup à faire pour passer du vélo loisir au vélo de déplacements quotidiens. C'est donc notamment sur ces différents points que l'action doit être portée. C'est la multiplication des leviers qui produit un effet d'ensemble.

Au vu de ce qui a été possible de réaliser en dix ans, les objectifs proposés, "doubler la part modale du vélo d'ici 2014, la tripler d'ici 2020", ne nous paraissent pas du tout utopiques, pour peu que les moyens nécessaires soient apportés. C'est en tout cas une nécessité, surtout si l'on considère que les effets produits intéressent bien plus que les seuls usagers potentiels du vélo. Avec l'effort sur les transports en commun et sur la limitation de la place de la voiture en ville, la création de nouvelles zones 30 et d'autres mesures, il s'agit bien de pacifier le trafic, de réduire les gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques.

Ce qui nous est plus difficile de mesurer c'est si les moyens mis en œuvre permettront d'atteindre ces objectifs. Est-il possible de faire progresser la part modale du vélo de 100 % d'ici 2014 en augmentant la longueur du réseau de 60 % ? Peut-être, parce qu'il existe des effets de seuil et des effets multiplicateurs.

Les directions sont en tout cas les bonnes. Une priorité à l'effort visant à compléter un réseau cyclable cohérent avec des aménagements en site propre sur le réseau structurant, une action importante sur les stationnements avec la poursuite de la mise en place d'arceaux mais surtout un effort à faire sur les stationnements sécurisés, notamment dans les parcs relais du Sytral, les parcs Lyon Parc Auto ou les gares. Nous pensons aussi qu'il faut veiller à réduire l'écart entre le centre de l'agglomération et les autres communes.

Persuadés que ce mandat doit être marqué par une accélération décisive de l'action en faveur des modes doux, nous voterons donc le plan qui nous est proposé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le président, mesdames et messieurs, le plan modes doux du Grand Lyon qui nous est proposé ce soir définit les orientations et les moyens à mettre en œuvre pour les déplacements des piétons et des vélos pour l'agglomération sur deux mandats, c'est-à-dire jusqu'à 2020, donc pour une assez longue période.

Nous saluons tout d'abord un projet d'axes structurants qui quadrillent l'agglomération et qui sont lisibles pour l'utilisateur. Je fais juste une petite parenthèse par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure lors d'une intervention, à savoir que les cyclistes prennent aujourd'hui les grands axes et les axes structurants et moins les réseaux parallèles. Nous saluons ce choix qui a été fait d'avoir des axes structurants qui épousent les grands axes de l'agglomération.

Nous saluons aussi les propositions de développement de services, les arceaux à vélos, la location vélo longue durée, les jalonnements, etc. Des propositions pertinentes ont été ajoutées suite à la concertation comme, par exemple, la liaison entre le Rhône et la Saône dans le premier arrondissement, la rue de Bonnel dans le troisième et je pense qu'il y aurait d'autres exemples dans le même sens.

Toutefois, force est de constater que ce plan reste insuffisant pour faire de Lyon une agglomération où l'on se déplace mieux en polluant moins dans une ville plus agréable.

L'objectif général est de passer de 2,5 % des déplacements à vélo à 5 % en 2014 et 7,5 % en 2020. Pour mémoire, le PDU de 1997 prévoyait déjà -peut-être un peu hâtivement- de porter la part modale du vélo à 5 % en 2005. Nous sommes en 2009. D'autres villes -c'est aussi important de comparer les choses- ont des objectifs plus ambitieux comme Bordeaux qui a récemment fait une politique très volontariste en faveur du vélo et qui a un objectif de 15 % pour 2014. C'est la première chose.

La deuxième chose que je voulais dire c'est que les objectifs que l'on a sont très en deçà du potentiel de notre agglomération. Rappelons que, dans l'enquête ménages à laquelle on fait souvent référence, 54 % des déplacements automobiles dans le Grand Lyon font moins de trois kilomètres. Donc on a là un potentiel énorme de report modal soit sur la marche à pied, soit sur le vélo. Pourquoi ne pas être plus ambitieux par rapport à cela ?

Concernant les moyens alloués jusqu'en 2014, on a un affichage de 90 M€ mais la majeure partie, un peu plus de 60 %, est affectée aux grands projets (Rives de Saône, tunnel sous la Croix-Rousse, etc.). Dans les 90 M€, 5 M€ sont à prendre sur les crédits de proximité de voirie qui sont déjà existants pour le réseau secondaire -j'y reviendrai- et il ne reste que 22 M€ sur les 90 affichés pour le développement des nouveaux axes cyclables, ce qui fait à peine un quart de la somme globale.

Concernant le réseau cyclable proposé -cela a déjà été souligné-, il n'est pas assez développé en périphérie, notamment en direction des gares et il n'y a toujours pas de solution pour gravir les collines de Fourvière ou de la Croix-Rousse. L'axe Vaise-Trois Renards par le boulevard du Valvert n'est pas inscrit dans le plan ; est-ce dû au projet du tronçon ouest du périphérique ?

Pour le réseau secondaire -j'avais dit que j'y reviendrais- qui est un réseau vraiment important à l'échelle des quartiers, on peut penser qu'il va être difficile à réaliser, sachant qu'il faudra le financer sur l'enveloppe existante des budgets de voirie de proximité et que cela va rentrer en concurrence avec des aménagements de carrefours que nous avons déjà bien du mal à programmer chaque année, des aménagements qui sont prévus pour la sécurité et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Rappelons qu'on a évoqué tout à l'heure le vote du schéma directeur d'accessibilité pour 2015 et que le respect de ces dates va engager des dépenses dans ce domaine.

Toujours sur le contenu, si nous constatons avec satisfaction un engagement clair -et cela a été répété par Gilles Vesco en introduction- en faveur de l'ouverture des couloirs de bus aux cyclistes, nous regrettons les nombreuses conditions posées au développement du double sens cyclable. Cette réticence est en contradiction avec la demande des usagers, la pratique des usagers, la littérature technique, l'accidentologie et l'unanimité des associations sur ce point. Rappelons que le Club des villes cyclables auquel notre agglomération est adhérente indique que le double sens cyclable améliore la sécurité routière en général et celle des cyclistes en tout premier lieu.

Vous avez dit, monsieur le vice-président, qu'un des objectifs de ce plan modes doux était de faire descendre les cyclistes des trottoirs. En étant restrictif sur le double sens cyclable, qui devient -rappelons-le- une obligation légale dans les zones 30 à échéance de juillet 2010, vous risquez de passer à côté de cet objectif important.

Par ailleurs, les vitesses automobiles demeurent trop élevées dans notre agglomération, ce qui est insécurisant pour les

cyclistes et incite certains d'entre eux -cela a aussi été évoqué- à circuler sur les trottoirs. Pourquoi alors ne pas proposer dans ce plan de nouvelles zones 30 et n'avoir en projet que des expérimentations -ce qui est vraiment intéressant- de zones de rencontre sur quelques places du centre-ville de Lyon ?

En ce qui concerne le stationnement, nous nous félicitons du doublement des arceaux vélos, des installations prévues dans les gares et les pôles d'échanges. Mais quid du stationnement à domicile ? C'est un point sur lequel il n'y a rien dans le plan.

Enfin, le volet du plan concernant les piétons n'est pas réellement abordé.

Sur la forme, la concertation a été très inégale, il y a des endroits où cela s'est bien passé et d'autres endroits où elle a été quasi inexistante, ce qui est dommage parce que l'on se prive de l'expertise des usagers.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, notre groupe demande que des moyens supplémentaires soient affectés au plan modes doux -nous avons déjà attiré votre attention à de nombreuses reprises au sein de ce Conseil-, moyens qui permettraient d'accélérer le rythme de réalisation des aménagements cyclables. On préférerait une cible de 40 kilomètres par an pour 2014 et avoir surtout un financement supplémentaire pour les aménagements d'accessibilité pour les piétons. Cela fait l'objet d'un amendement que nous avons déposé et dont j'expliquerai rapidement le contenu au moment du vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, notre agglomération a acquis, d'une certaine manière, une position de pilote et de référence en matière de modes doux, même si nous devons sans arrêt répéter que le vélo en libre-service a été créé ici et non au bord de la Seine.

Malgré les contraintes géographiques, nos concitoyens se sont réapproprié l'espace public avec des modes doux très divers tels que le vélo, la trottinette ou même tout simplement la marche. Le plan modes doux qui nous est proposé aujourd'hui va dans ce sens. C'est un plan vaste et plein de bonnes idées.

Permettez-moi de me concentrer sur trois points : l'accessibilité, la sécurité et la complémentarité avec les transports en commun.

Sur l'accessibilité, la volonté d'associer schéma directeur d'accessibilité et modes doux est une très bonne idée. L'espace public est pour tous. Nous devons continuer les efforts entrepris, il est important de le rappeler.

Sur la sécurité des déplacements, un effort considérable doit être entrepris sur deux plans : la sensibilisation des cyclistes au respect des règles de la route, des feux, des priorités, etc. mais aussi la sensibilisation des automobilistes au respect des cyclistes. Une verbalisation plus systématique des automobilistes qui se garent sur les pistes cyclables au mépris de la sécurité élémentaire des cyclistes doit être engagée, d'autant plus que ces cyclistes-là respectent les règles en utilisant les espaces qui leur sont consacrés plutôt que le trottoir. Les points noirs sont nombreux et il est temps d'agir.

Sur la sécurité encore, certaines pistes cyclables ne sont matérialisées que par une bande peinte sur le sol. Parfois, cette bande s'arrête au milieu d'une voirie. Pire encore, la bande peut être sur le côté droit de la voirie puis au milieu, entre les deux

sens de circulation, obligeant le cycliste à traverser la voie de circulation automobile sans qu'une matérialisation suffisante ne soit présente ; c'est le cas du pont Bonaparte. Là aussi, il est temps d'agir.

Le plan modes doux doit être vu comme faisant partie d'un ensemble intégrant aussi les modes alternatifs à l'automobile en centre-ville. Je veux rappeler qu'il ne s'agit pas de faire la chasse à la voiture en centre-ville qui, elle aussi, peut avoir son utilité, il s'agit plutôt d'inviter nos concitoyens à se déplacer autrement. Nous n'y arriverons qu'en proposant une alternative crédible.

Cette alternative crédible serait enrichie d'une véritable complémentarité avec les transports en commun, notamment lorsqu'ils ne sont pas perturbés par des mouvements que nous concitoyens ne comprenons plus. D'ailleurs, à cette occasion, monsieur le président, permettez-moi de lancer un appel à la raison dans ce conflit social qui n'a que trop duré et dont les seuls victimes sont, finalement, les Grands Lyonnais ! Peut-être pourrions-nous étudier davantage la possibilité d'accéder dans le métro avec un vélo, à l'instar de ce qui est accepté pour le funiculaire Saint Jean-Saint Just ainsi que dans de nombreuses villes d'Europe, ce qui impliquerait peut-être et sans doute l'augmentation de la capacité des rames de métro. Peut-être aussi pourrions-nous réétudier l'opportunité d'un funiculaire monte-vélos pour la Croix-Rousse que vous avez écarté de votre plan de mandat mais dont l'intérêt semble avoir été reconnu, notamment par celles et ceux de nos concitoyens qui vous ont accordé leurs suffrages il y a plus d'un an.

Monsieur le président, mes chers collègues, au-delà de ces quelques remarques dont nous sommes certains que vous tiendrez compte dans l'intérêt de tous les Grands Lyonnais, le groupe Centriste et démocrate votera ce plan modes doux en espérant que ces beaux projets et ces belles idées trouveront vite, très vite une application concrète.

Un suivi du plan prenant en compte les avis et les expériences menées dans les territoires sera nécessaire afin d'encourager une démarche qualité accompagnant ce plan que grand nombre de nos concitoyens attendent et nous verrons alors si une augmentation de l'enveloppe budgétaire sera nécessaire après avoir fait un bilan d'étape.

Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons maintenant le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme GHEMRI : Monsieur le président, chers collègues, on peut se féliciter de la volonté d'une véritable concertation avec les habitants pour perfectionner le mieux possible le nouveau plan de déplacements doux, nécessaire en lui-même pour adapter l'agglomération à un avenir plus propre et sécurisé.

Il est évident que des problèmes de pollution et de consommation d'énergie nous entraînent à poser la réflexion et l'action en faveur des modes de déplacements doux comme alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Cette alternative serait des plus pertinentes par l'accompagnement d'une baisse conséquente de la tarification des transports en commun. Si 54 % de déplacements d'un à trois kilomètres sont effectués en voiture dans l'agglomération, cela démontre qu'il nous faut sérieusement améliorer dans toute l'agglomération le défaut de pistes cyclables ainsi que le coût de la billetterie TCL. Ainsi, beaucoup d'habitants de l'agglomération préfèrent prendre la voiture individuelle par gain de temps, en conformité avec l'air du temps qui nous pousse à plus de rentabilité et plus de pression dans la vie quotidienne.

Nous apprécions que cette délibération rappelle bien qu'il est nécessaire de chercher un équilibre entre les différents modes de déplacements, sans céder à la facilité d'une diabolisation des automobilistes qui, pour beaucoup, n'ont pas le luxe d'habiter le cœur du centre-ville de Lyon et de travailler à proximité.

Le développement durable et les modes de déplacements doux ne coûtent pas cher en rapport de force capital-travail. Ils ne suscitent donc pas d'antagonismes ni points de vue contradictoires puisque nous pensons que personne ne souhaiterait s'abstenir de voter positivement cette délibération.

Néanmoins, il est pertinent de poser à nouveau la réflexion de l'efficacité des collectivités locales dans l'élaboration de ces projets et donc des garanties de leurs moyens, à l'heure où l'on parle de taxe carbone qui remplacera la taxe professionnelle. Pour porter avec une réelle ambition ce plan d'intervention qui doit se faire sur l'ensemble de l'agglomération et non pas seulement en centre-ville, nous espérons avoir toujours les garanties d'une manne de ressources nécessaires, notamment pour la direction de la voirie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-avenir.

M. le vice-président DESSEIGNE : Monsieur le président, chers collègues, le plan qui vous est proposé prend en compte non plus les seuls cyclistes mais étend désormais son champ d'action à toutes alternatives aux déplacements motorisés, même si le principal objet demeure le déplacement à vélo.

Les déplacements à vélo, comme nous l'avons envisagé, se sont largement développés, et ceci dans un contexte de déplacements urbains et non plus uniquement de loisirs. Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter des actions conduites par le Grand Lyon dans ce domaine depuis le plan de déplacements modes doux voté en 2003 et l'opération Vélo'v, lancée avec succès en 2005, qui a fait des émules dans d'autres villes françaises. L'intégration d'un service de mise à disposition de vélos dans le renouvellement de marchés de mobilier urbain a été une opportunité très intéressante et financièrement viable pour la collectivité. Nous ne pouvons que regretter que ce dispositif ne puisse bénéficier qu'aux seules villes de Lyon et de Villeurbanne.

Le nombre de kilomètres créés et aménagés à l'usage des deux-roues ou la mise en place de passages sécurisés ont crû, même si d'aucuns souhaiteraient un développement encore plus rapide.

Si l'offre de Vélo'v a renforcé voire suscité une pratique du deux-roues, les aménagements complémentaires doivent également inciter l'usage de moyens de transport personnels en créant entre autres des zones de stationnement sécurisés et adaptés. Il était question, dans le précédent plan modes doux voté en 2003, d'intégrer des prescriptions au PLU telles que l'adjonction de garages à vélos dans l'habitat neuf. La question se pose : où en est-on ?

Au-delà d'un bilan quantitatif plutôt satisfaisant et des orientations du plan auxquelles nous ne pouvons que souscrire, nous attirons l'attention sur les aspects qualitatifs de ce plan modes doux et de ses effets induits.

Le développement d'usages mixtes entraîne un partage de l'espace, de son utilisation et du respect de chacun des usagers. Ces problèmes de mixité des différents modes de déplacement doivent être au cœur de nos préoccupations. Le principe de

non-mixité entre piétons et cyclistes réaffirmé dans ce plan peut être une bonne chose mais il ouvre aussi la question de la mixité entre piétons, cyclistes et rollers ou autres trottinettes. Ne serait-il pas opportun de considérer d'un côté les roulants et de l'autre les non roulants ? La question que nous avons déjà soulevée reste en suspens.

Quant au traitement de la circulation des piétons, il reste très important parce qu'il concerne chacun d'entre nous, piétons en puissance, y compris dans le cadre des trajets entre bâtiments personnels ou professionnels et modes de transports privés ou publics. Une systématisation des travaux de confort à chaque nouveau traitement de carrefour a été réalisée, ce qui est une bonne chose mais il serait également souhaitable que la plus grande fermeté soit de mise pour tous les lieux de travaux publics pour lesquels bien souvent le piéton n'a pas d'autre solution que d'emprunter les chaussées ou de slalomer entre les obstacles. Des actions comme l'opération Pédibus à destination des scolaires est à ce titre exemplaire et constitue une approche intéressante qui mérite d'être soulignée et encouragée. La prise en compte des séniors, des mamans avec leur poussette, des personnes à mobilité réduite ou atteintes de handicap doit être effective dans tous les aménagements.

Des efforts ont été faits. Toutefois, ils ne peuvent avoir de sens que s'ils sont respectés et si les comportements évoluent. Nous avons tous un jour été confrontés à des situations telles que voitures stationnées sur des bandes cyclables, trottoirs utilisés par des vélos, feux brûlés par les cyclistes, cyclistes circulant en sens contraire, tout ceci étant source de désagréments voire accidentogène. Le plan n'apporte pas, dans son expression, de réponse et la simple conduite d'actions de communication par voie d'affichage ne peut suffire. Si la prévention est vitale, qu'en est-il de mesures qui pourraient être plus offensives ? S'il est convenable d'amplifier la verbalisation des automobiles stationnant sur les voies cyclables, il convient également de traiter avec une grande fermeté le non-respect du code de la route par les cyclistes, notamment s'agissant des feux et des stops, surtout s'ils deviennent de plus en plus nombreux, ce qui demeure l'objectif de ce plan.

Enfin, ce plan modes doux ne doit pas négliger les communes périphériques. Il est nécessaire d'assurer la continuité linéaire sur des axes où la vitesse des véhicules motorisés est plus élevée. La sécurité imposerait des pistes cyclables indépendantes, comme on peut l'observer en partie sur la rive gauche de la Saône, de Fontaines sur Saône à Neuville sur Saône.

Pour conclure, ce plan de développement ne doit pas être considéré comme entièrement autonome et indépendant puisqu'il s'inscrit dans un ensemble composé des transports privés et publics motorisés et non motorisés, roulants et non roulants. La réflexion qui préside à l'élaboration de celui-ci doit être intégrée à la démarche générale des différentes politiques menées par notre agglomération et nous insistons sur la cohérence à maintenir entre les différents objectifs, qu'ils soient du PDU, du plan d'accessibilité ou du PLU.

Monsieur le président, le groupe Synergies-avenir votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Mes chers collègues, je vous signale que nous avons tout de même une trentaine de dossiers. Comme vous le savez, aujourd'hui, c'est Yom Kippour. Je voudrais, pour chacun d'entre nous, pouvoir dire que nous nous pardonnons les uns les autres. Donc si l'on pouvait finir avant 21 heures, en cette fin de Yom Kippour, ce serait pour moi un véritable plaisir.

M. QUINIOU : Monsieur le président, mes chers collègues, une intervention écourtée, je vais vous faire gagner une petite minute.

Débattre du plan modes doux en ce cinquième jour de grève des TCL est une gageure. Comme d'habitude et trop souvent, les Grands Lyonnais doivent s'adapter à la conjoncture et arpenter les rues et trottoirs de l'agglomération. C'est donc dans un climat d'exaspération générale que nous devons aborder cet après-midi l'aménagement de ces trottoirs et pistes cyclables pour leur proposer une meilleure qualité de déplacements. On pourrait relever l'humour de la situation mais je ne pense pas que nos administrés aient beaucoup envie de rire ces jours-ci, surtout devant l'inertie des différents responsables.

Ainsi, nous voilà devant une proposition de plan modes doux sur la période 2009-2020. Notre intervention s'attache aussi bien aux aspects techniques que financiers de ce plan.

Tout d'abord, l'augmentation de la part modale des modes doux montre la prise de conscience des citoyens sur la nécessité d'enrayer la dégradation de notre équilibre climatique. Nous devons, en tant que décideurs, les accompagner dans leurs efforts afin de leur permettre de trouver des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture.

Ce plan modes doux présente les éléments essentiels nécessaires à cet accompagnement. Il nous semble cependant, sur certains aspects, ne pas être totalement en phase avec la vie quotidienne.

Ce plan différencie des voiries structurantes et d'autres, secondaires. Vous mettez en avant la nécessité d'un réseau structurant à l'échelle de l'agglomération alors que les besoins sont avant tout un réseau de proximité interne aux communes. Nous avons l'impression que ce plan s'adresse principalement aux cyclistes voulant se déplacer d'une commune à l'autre alors que les besoins sont avant tout situés au centre des communes. Encore une fois, nous avons l'impression que vous faites plus des pistes cyclables pour les statistiques et non pas pour les cyclistes.

L'élaboration de ce plan n'a pas pris suffisamment en compte l'avis des communes, leurs demandes étant, dans la plupart des cas, inscrites sous la forme de réseaux secondaires qu'elles devront prendre en compte financièrement sur leur budget de voirie de proximité. En gros, le Grand Lyon est prêt à entendre mais seulement à entendre. Nous pensons qu'il y a une confusion volontaire entre notion de réseau structurant et réseau prioritaire. Malheureusement, cela n'a pour but que de justifier un arbitrage financier et non pas les besoins réels des déplacements. En effet, le réseau prioritaire cyclable doit être avant tout de proximité et non pas d'agglomération.

L'offre de déplacements non-voiture doit être complémentaire entre modes doux et transports en commun. En effet, la non-utilisation de la voiture doit être possible même les jours de pluie, par exemple ; nulle part dans ce plan n'est évoquée la problématique de l'embarquement des cycles dans les transports en commun. De même, une augmentation de la part des modes doux doit inclure une réflexion sur le stationnement des véhicules qui ne seront, de fait, plus utilisés et ne reprend pas une réflexion globale sur l'intermodalité.

Nous aurions souhaité que ce plan soit plus ambitieux, innovant et soutenu financièrement. Notre groupe attend le résultat du vote de l'amendement du groupe Les Verts pour déterminer sa position. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. CHABRIER : Merci, monsieur le président. Je vais être rapide et synthétique.

Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés votera bien évidemment ce plan modes doux et le rapport qui nous est soumis permet de mesurer le chemin parcouru depuis 2003.

Avant cette date, l'agglomération lyonnaise n'était pas considérée comme exemplaire en la matière, avec trop peu d'arceaux, trop peu de pistes cyclables lesquelles, souvent tracées sur les trottoirs, posaient un certain nombre de problèmes de sécurité et le déficit global de la culture du vélo dans la ville était notoire.

A partir de 2003, le premier plan modes doux qui a été adopté a permis de combler un retard comparatif avec des agglomérations jugées exemplaires comme Strasbourg, même si la comparaison n'est pas toujours pertinente tant la culture du vélo dans une ville rhénane est historiquement un petit peu différente de chez nous, mais combler un retard avec des villes comme Nantes ou Rennes est déjà un résultat entièrement positif.

Accroissement significatif du nombre d'arceaux, 80 kilomètres de pistes cyclables créés, soit 10 kilomètres par an -avec, nous pouvons le noter, un axe emblématique comme celui qui permet de relier la Part-Dieu à la Presqu'île ou également l'axe des berges du Rhône- et, bien évidemment -tout le monde l'a noté-, la révolution culturelle opérée grâce au formidable pari de Vélo'v ainsi que le soutien aux associations, via la Maison du vélo, qui permettent de travailler sur le terrain citoyen. On peut citer également la mise en place du Pédibus et la multiplication des mesures d'accessibilité pour les piétons.

Le plan qui nous est soumis pour la période 2009-2014-2020 est encore plus ambitieux.

Nous noterons d'abord avec satisfaction que, dans le cadre d'une large consultation auprès des usagers et des acteurs institutionnels comme les autres collectivités locales : le Sytral, Lyon Parc Auto ou la SNCF, sans parler bien évidemment de la concertation avec les élus des communes concernées, c'est plus d'une trentaine de réunions qui ont permis d'enrichir le diagnostic de départ et les objectifs qui sont affichés, tant pour 2014 avec le doublement de la part modale du vélo que pour 2020 avec son triplement, sont des objectifs ambitieux qui paraissent atteignables.

Nous noterons également le chiffre significatif de 30 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables programmés par an qui, je le rappelle, étaient de 10 dans la période précédente.

Enfin, l'originalité du plan modes doux se mesure à l'importance de son réseau cyclable avec deux priorités : d'une part, un réseau cyclable structurant empruntant plusieurs grands axes de l'agglomération et, d'autre part, un réseau cyclable secondaire affiné, permettant une desserte des territoires et des quartiers avec des rabattements vers les différents pôles de transports publics (tramways, stations de métro ou de bus).

Les quelques exemples d'axes structurants qui sont retenus dans le projet de réseau témoignent d'un changement culturel profond quant à la place du vélo dans la ville. En effet, dans une période antérieure, les modes doux étaient souvent cantonnés aux voies secondaires, parallèles aux grands axes, lesquels étaient strictement réservés à la voiture. Dans le plan modes

doux qui nous est proposé, la donne semble complètement changée. J'ai noté des exemples significatifs : le plus significatif -me semble-t-il- est l'axe Lyon-Villeurbanne, de l'opéra aux Gratte-ciel via le pont Morand, le cours Franklin Roosevelt, le cours Vitton et le cours Emile Zola. On peut noter également l'axe La Doua-Gerland qui s'articule particulièrement bien avec le plan Campus qui va constituer un parallèle, version modes doux, de la future ligne A 7. Idem, enfin, pour l'axe Jean Macé-parc de la Tête d'Or qui témoigne de la connexion avec le projet REAL à partir de la très prochaine halte ferroviaire Jean Macé.

Le projet fait également une large place à des aménagements qualitatifs diversifiés mais je n'y reviendrai pas, Gilles Vesco les a assez détaillés.

Donc ces propositions traduisent une volonté politique affirmée, pour laquelle le Grand Lyon est désormais reconnu et imité dans de nombreuses autres villes. Le plan modes doux s'inscrit dans la logique du plan Climat et de l'Agenda 21 et traduit l'ambition de poursuivre notre engagement en faveur d'une ville durable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Vesco, peut-être deux mots de réponse ?

M. le vice-président VESCO : Sur le stationnement à domicile, c'est une véritable question. Pour répondre à monsieur Desseigne, notre ami Gilles Buna pourrait nous rappeler que le dernier PLU a été voté avec 1 % de SHON réservé au stationnement fermé des vélos et 0,5 % pour les réhabilitations. Mais évidemment, il est plus long de suivre le rythme de la ville qui se refait sur elle-même que de mettre des possibilités de stationnement sécurisé dans la rue.

Sur la part des communes, on dit que ce sont les communes qui vont tout faire de leur poche. La part communale est tout de même de 20 kilomètres sur 200. Et quand on dit que les grands projets ne comptent pas, la part modes doux dans les grands projets c'est tout de même -excusez du peu !- les Rives de Saône, le tunnel de la Croix-Rousse qui déjà fait deux kilomètres linéaires, ce sont les passerelles, la Cité internationale, Décines ; ce sera aussi le pont Pasteur doublé, ce sera la passerelle Masaryk et le pont Schuman -indirectement pour le pont Schuman grâce au déclassement pour les modes doux de la passerelle Masaryk-. Je ne parle pas de la passerelle de l'Homme de la Roche rendue cyclable et une réflexion sur Croix-Luizet. Donc il y a toute une politique à ce sujet.

Autre point sur lequel je souhaite revenir, le montant global est de 80 M€ et si l'on fait tout, c'est énorme. On va se battre pour tout faire et c'est un engagement que l'on peut prendre, en tout cas en ce qui me concerne, au jour d'aujourd'hui devant vous.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Mes chers collègues, quelques mots sur ce dossier.

D'abord, vous dire que, pour nous, comme nous le faisons dans d'autres domaines, le problème n'est pas l'affichage mais les réalisations. En termes de parts modales, nous aurions pu annoncer des objectifs plus audacieux mais nous souhaitons qu'à la fin du mandat, ce que nous avons annoncé soit réalisé.

Or, ce que nous sommes en train de réaliser est tout de même extrêmement important pour nos services. A l'instant, Gilles Vesco vient de rajouter ce que nous faisons sur l'ensemble

des voiries, l'ensemble des passages en sites propres qui concernent les passerelles : il s'agit de Saint-Clair, Décines, du nouveau pont que nous allons construire entre la Confluence et Gerland ; c'est la passerelle Masaryk, c'est effectivement le tunnel de la Croix-Rousse. Cela signifie que nous avons tout de même des aménagements pour les modes doux. Je souhaite que l'on compare avec d'autres agglomérations. A mon avis, en France et dans beaucoup de pays en Europe, il n'y a pas un tel programme d'aménagements. Donc plutôt que de l'afficher, je veux qu'on le réalise.

Sur le reste, je ne sais pas si cela s'appelle des axes structurants, je ne suis pas figé sur le vocabulaire. Ce que j'ai donné comme consigne, c'est de faire du continuum plutôt que du chiffre en kilomètres ; c'est-à-dire éviter des bouts de pistes cyclables ne débouchant sur rien et se concentrer, même si cela est plus cher, plus difficile à réaliser, sur les points noirs en essayant de les résorber. C'est, à mon avis, ce qui permettra de se déplacer plus facilement dans l'agglomération.

Je pense que nous allons beaucoup progresser. Nous avons un certain nombre de défis derrière nous, notamment d'amorcer le développement des déplacements cyclistes à Lyon et nous l'avons fait avec Vélo'v.

Nous en avons encore de nouveaux devant nous. Il s'agit des rapports entre automobilistes et cyclistes ; je crois que nous avons progressé mais ce n'est encore pas totalement gagné. Nous avons maintenant -et comme nous l'avons remarqué, plus nous allons développer la circulation cycliste et plus ce problème va devenir important- le fait que les cyclistes aussi acceptent un certain nombre de règles vis-à-vis des piétons. Une de mes collaboratrices disait qu'elle était allée à Amsterdam cet été et que le problème aujourd'hui à Amsterdam, compte tenu du développement de la circulation cycliste, c'était la circulation pour les piétons. Donc, dès le départ du développement du mode cycliste, faire que la cohabitation entre cyclistes et piétons puisse être assurée est quelque chose d'important.

Sur les problèmes de sécurité, c'est vrai que j'ai demandé qu'on les prenne en compte, pour une raison simple : j'ai reçu cet été la lettre d'une femme dont le mari avait été tué dans un accident entre automobile et cycliste et qui me disait : "Monsieur Collomb, le carrefour où mon mari a été tué est un piège à cyclistes". Pour ma part, je ne souhaite pas que l'on développe de manière indéfinie en ne prenant pas en compte les problèmes de sécurité. J'estime qu'à partir du moment où nous développons des tracés cyclistes, nous engageons notre responsabilité vis-à-vis des cyclistes pour leur assurer qu'ils peuvent prendre leur vélo en toute sécurité.

Mes chers collègues, on parle toujours des problèmes d'argent, des problèmes de développement en termes financiers. Si j'avais un challenge à proposer à chacun des membres de la Communauté urbaine, c'est de faire en sorte que Vélo'v ne soit pas considéré comme un objet de destruction. Tout à l'heure, Gilles Vesco a dit qu'il y avait moins de destructions de Vélo'v depuis qu'ils étaient sécurisés. J'aimerais que le respect de Vélo'v, ce soit d'abord dans la tête des gens et pas dans l'hypertrophie de la solidification et de la mécanisation parce qu'à ce moment-là, on trouvera toujours de nouveaux procédés, on apportera une réponse technique et les gens s'ingénieront à trouver des moyens de détruire Vélo'v.

Chers collègues, c'est un point extrêmement important parce que l'on est à la veille du développement des voitures électriques. Mais si demain, sur les voitures électriques qui sont effectivement une révolution considérable, on considère qu'à partir du moment

où c'est un privé -parce que ce sera forcément un modèle privé- qui développe ce système économique, l'on peut casser les vitres des voitures ou démolir les voitures elles-mêmes à grands coups de barre comme on le fait sur les Vélo'v, à ce moment-là, la vie en ville ne sera pas durable.

Donc, si vous souhaitez avoir une ville durable en termes cyclistes, je vous appelle aussi non seulement à dire qu'il faut faire plus mais que, déjà avec ce que l'on fait, il est possible, grâce à un peu de civisme supplémentaire, de faire mieux avec l'argent que l'on dépense à remplacer des Vélo'v, à sécuriser les choses ; parce qu'aujourd'hui, on nous demande -et comme c'est contre l'idéologie d'un certain nombre d'entre vous- de sécuriser par vidéosurveillance les stations les plus détruites puisque, lorsque la moitié des vélos sont totalement cassés en quelques semaines, le concessionnaire nous dit à un moment donné : "On ne continuera pas dans cette voie". Mes chers collègues, il faut que vous sachiez bien que nous avons négocié pendant deux ans, de manière extrêmement serrée, avec Jean-Claude Decaux et qu'à un moment donné, il voulait se retirer du marché de Lyon, en particulier à cause de ce phénomène de délinquance, qui existe pas seulement à Lyon mais encore plus à Paris et qui finira à un moment donné par détruire les systèmes Vélo'v, Vélib', etc. ; cela n'existera plus parce qu'il n'y aura plus de modèle économique.

Voilà, on est à peu près devant ce panorama. Ce que je retiens de cette discussion c'est que les uns et les autres nous avons envie de progresser dans les modes doux. Je rappelle d'ailleurs qu'en décembre, nous allons examiner un autre rapport qui concernera l'accessibilité et donc les modes de déplacements piétons, personnes handicapées, etc. Ce dossier est en cours de concertation et Gérard Claisse tentera, avec Gilles Vesco, de discuter de ce dossier avec l'ensemble des communes, avec l'ensemble des conseils de quartiers. Si vous trouvez que la concertation sur les modes doux n'a pas été assez prononcée, en tout cas, emparez-vous du dossier accessibilité, c'est le bon temps pour pouvoir en discuter et pouvoir progresser dans une direction où, je crois, nous voulons tous aller ensemble.

Mme CHEVALLIER : Je vais présenter notre amendement. (*VOIR annexe 2 du procès-verbal*).

Je regrette tout de même que, dans votre réponse aux différents points qui ont été évoqués, vous n'ayez rien dit sur la question des zones 30 ou zones de rencontre. Je pense que le développement de l'usage du vélo et du nombre de cyclistes est bien évidemment lié aux aménagements cyclables dont il est fait mention dans le plan que nous allons voter mais aussi à la diminution de la vitesse de la voiture en ville ; et il y a vraiment une forte attente sur un développement de zones 30 au sein des quartiers qui favoriserait le développement du vélo et la circulation des piétons. Je regrette tout de même que vous n'ayez rien dit sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas fait une réponse exhaustive !

Mme CHEVALLIER : Oui mais c'est important !

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes en train de développer, dans le centre de Lyon, la plus grande zone 30 en Europe, donc je ne sais pas ce que je peux faire de plus.

Mme CHEVALLIER : Ailleurs !

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr ailleurs ! Nous ne sommes pas contre, Gilles Vesco pourrait vous le dire.

Mme CHEVALLIER : Dans le cadre de la concertation, quand elle a eu lieu, on nous avait dit que l'on pouvait faire des propositions de zones 30. On n'a eu aucune réponse à ce sujet, donc ce n'est pas simplement au niveau de la Presqu'île.

Je vais passer à la présentation de notre amendement. Je ne vais pas redire tous les éléments qui font que nous présentons cet amendement puisque je les ai largement évoqués dans le cadre de l'intervention que nous avons faite. Je voulais simplement préciser un certain nombre de choses.

Le but de notre amendement est d'augmenter l'enveloppe, qu'elle passe de 90 à 105 M€ d'investissements et que l'on décompose de cette manière : on propose d'augmenter de 5 M€ pour le réseau cyclable structurant, avec l'idée que j'ai dite tout à l'heure que l'on voudrait que cela aille plus vite, sachant que, quand la concertation a eu lieu, on n'a pas vraiment dit que les propositions qui étaient présentées étaient pour deux mandats, on a présenté cela comme un schéma directeur. Je pense qu'il va y avoir une large déception quand on va revenir vers les conseils de quartiers et leur dire que, finalement, tout cela c'est pour 2020 ; ils vont trouver cela extrêmement long. Donc c'était une manière d'accélérer cette réalisation.

La deuxième chose, c'est + 5 M€ pour le réseau secondaire. On a largement évoqué le fait qu'il allait y avoir un problème pour le développement du réseau secondaire. Cela allait rentrer en conflit avec d'autres aménagements. Donc il faut vraiment qu'il y ait un financement complémentaire sur les actions de proximité de voirie pour pouvoir développer ce réseau secondaire et j'espère aussi des zones 30 dont je viens de parler au sein des quartiers.

Enfin, on voudrait ajouter une troisième ligne -qui n'est pas mentionnée- sur l'accessibilité des piétons, cheminements piétons, points noirs, etc.

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez au moins mes réponses !

Mme CHEVALLIER : Je voudrais tout de même souligner que notre proposition est modeste. Effectivement, on demande une augmentation mais ce n'est pas non plus une énorme augmentation par rapport au budget du Grand Lyon. Je terminerai en vous disant que j'ai fait un petit calcul : dans le mandat précédent, on avait des investissements pour le vélo par habitant et par an de 1,80 € ; on passe à 2,80 € par an et par habitant, hors grands projets et hors zones 30. Je vous donne un chiffre de comparaison pour vous montrer qu'il y a d'autres collectivités qui investissent beaucoup plus : à Grenoble -et je pourrais donner d'autres exemples-, on est à 15 € par habitant et par an ; je pense que des villes comme Strasbourg sont du même ordre. Voilà, c'est juste pour que vous ayez la vision de l'échelle de notre demande par rapport à une légère augmentation du plan modes doux.

Je voulais juste aussi vous préciser que si notre amendement n'est pas voté, notre groupe s'abstiendra sur le vote du plan modes doux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Mes chers collègues, moi, je sais faire de la surenchère, plus 20 % sur tout, ça je sais faire ! A un moment donné, il faut arbitrer. Demain, notre Communauté urbaine vivra peut-être sur la taxe d'habitation et le foncier bâti. Vous demanderez à nos concitoyens et aux plus pauvres de nos concitoyens d'arbitrer et vous leur direz qu'à un moment donné, il en faut toujours plus. Pour ma part, je suis contre ce discours.

Ce que nous faisons en matière de développement modes doux, de transports en commun, de logement social, de développement climatique est tout à fait exemplaire ! Si vous trouvez d'autres agglomérations qui, globalement, en font autant, venez me le dire ! Mais, à un moment donné, il faut savoir si l'on est dans la majorité ou dans l'opposition. Si l'on veut être dans l'opposition, on peut l'être mais, effectivement, c'est un choix à un moment donné. On ne peut pas être dans la surenchère permanente. D'ailleurs, les collègues de l'UMP vous en donnent une preuve : ils n'ont pas voté pour les augmentations d'impôts dans leurs communes mais vous disent qu'au niveau du Grand Lyon, il faut dépenser plus et vont voter votre amendement parce qu'ils pensent que c'est absolument tactique !

M. BUFFET : Cet amendement va droit dans la direction de ce que soutient actuellement le Gouvernement de la France, le Grenelle. Le groupe UMP votera avec enthousiasme cet amendement en rappelant simplement qu'en ce qui concerne les dépenses, la question n'est pas de savoir si on dépense plus, la question est de savoir comment on dépense mieux et que cela obéit simplement à un système de hiérarchisation des choix. Nous, nous voterons cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. C'est significatif, vous maintenez cet amendement pour que l'UMP puisse le voter ? Très bien. Vous savez, les choix engagent toujours, quels qu'ils soient.

Je mets aux voix cet amendement :

- pour : groupes Ensemble pour le Grand Lyon - Les Verts - MM. Augoyard et Geourjon (Centriste et démocrate),
- contre : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard et Geourjon) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis, Mouvement démocrate - Non inscrits,
- abstentions : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

(L'amendement est rejeté).

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Ensemble pour le Grand Lyon - Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2009-0897 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Parc de stationnement Hôtel de ville - Choix du futur mode de gestion - Principe de délégation pour la gestion du service public - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0898 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Lyon 3° - Parcs de stationnement Perrache et Villette - Choix du futur mode de gestion - Principe de déléguer la gestion du service public - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0899 - déplacements et voirie - Lyon 5° - Parc de stationnement Saint Jean - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0897, 2009-0898 et 2009-0899. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Dans le cadre de la compétence parcs de stationnement du Grand Lyon, il s'agit d'accepter et d'engager la procédure de délégation de service public sous la forme d'un affermage pour la gestion des parcs de stationnement suivants : Hôtel de ville, Perrache, Villette et Saint Jean, dont les conventions vont connaître leur terme au 31 décembre 2010. Il est proposé une durée de délégation de dix à quinze ans pour les trois premiers (Hôtel de ville, Perrache et Villette) et seulement de six à huit ans pour le dernier, en vertu des projets pour le parking Saint Jean dans le cadre du projet Rives de Saône pour le prochain mandat.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. TOULERON : Quelques mots. Indépendamment du mode de gestion, nous voulions faire le lien avec le débat précédent concernant le plan modes doux. La démonstration a pu être faite qu'un parc de stationnement peut avoir des missions plus larges que le simple stationnement des voitures. On a relevé dans le débat précédent le besoin particulier en stationnements vélos sécurisés. Les parcs concernés ici sont bien sûr des lieux privilégiés pour ceux-ci et la mise à disposition d'emplacements à cette fin fait donc partie, selon nous, des missions qui doivent être confiées explicitement aux délégataires.

Nous approuvons aussi la décision, déjà prise dans le passé, d'incorporer à part entière dans les missions des délégataires le développement de services comme le prêt de vélos pour les usagers du parc ou l'autopartage.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le président, mes chers collègues, nous devons statuer sur le renouvellement de la délégation de service public sur différents parkings du Grand Lyon et notamment sur le parking Saint Jean. Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause la méthode de gestion du parking. Nous voterons bien sûr cette délibération.

Permettez-moi cependant d'attirer l'attention de notre Conseil sur le stationnement dans le Vieux Lyon, ce qui est lié à la situation du parking Saint Jean. En effet, l'offre en matière de stationnement dans ce secteur vital pour l'activité touristique de notre agglomération doit être parmi nos préoccupations. Le Vieux Lyon est à la fois un attrait majeur du tourisme d'agrément mais surtout un quartier de vie pour lequel nous devons tout faire pour créer de meilleures conditions pour qu'il reste habité et qu'il ne se muséifie pas. Il est important de rassurer nos concitoyens sur l'offre de stationnement future lorsque le projet Rives de Saône sera devenu réalité et qui devait à l'origine remettre en cause l'existence même du parking Saint Jean. Lorsque le quai Romain Rolland sera requalifié en promenade, ce qui sera une très belle chose, il faudra veiller à assurer une offre suffisante et accessible pour les habitants du Vieux Lyon et les touristes.

Je profite également de ce dossier pour rappeler que l'accessibilité dans ce quartier sera aussi facilitée par une meilleure signalétique, sujet que nous avons maintes fois déposé sur la table du cinquième arrondissement, qui a été évoqué lors du dernier conseil municipal de Lyon et qui, je n'en doute pas, sera réglé par le Grand Lyon qui est en train d'acquérir la compétence tourisme. Je me permets de vous le dire, monsieur le président, c'est très urgent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien évidemment, lorsque nous pensons projet Rives de Saône, nous pensons aux problèmes de stationnement globalement et j'aurai l'occasion d'explicitier cela.

Sur ces dossiers, y a-t-il des oppositions ?

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2009-0907 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Rue Garibaldi - Réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0907. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour le dossier de la rue Garibaldi, la poursuite du réaménagement de la partie Lafayette-Bouchut, et qui fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans le paragraphe "*pour les tranches conditionnelles*", il convient d'ajouter : "**la réalisation du réaménagement de la rue Garibaldi entre les rues Bouchut et d'Arménie,**" avant :

"*la conception et la réalisation du réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance,*"
"*la conception et la réalisation du réaménagement d'un tronçon dans le 7° arrondissement.*"

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Notre groupe se félicite de cette nouvelle étape franchie par le projet Garibaldi avec la décision de ce jour. Avec le vote des études détaillées, le projet commence à prendre corps, au moins dans la réflexion des services et des élus.

L'objet de notre intervention est d'aborder le fond du projet en demandant que, dans les différents scénarii qui seront étudiés, figurent des variantes avec deux voies de circulation automobile. En effet, on semble d'ores et déjà orienter le projet et la concertation afférente vers trois voies de circulation plus une contre-allée qui pourrait être aménagée de façon réversible pour un site propre de transports en commun.

Pourtant, conserver au sein de la rue Garibaldi trois voies de circulation rend l'objectif d'en faire une voie urbaine verte difficile à atteindre. A partir de ce gabarit, on craint que le routier prenne le pas sur l'urbain, quelles que soient les mesures d'accompagnement envisagées par ailleurs. Ce qu'il faut avoir

en tête c'est que trois voies c'est le cours Lafayette aujourd'hui, avec les dérives que l'on connaît en termes de vitesse, d'accidentologie et de stationnement en double file. Ainsi, la piste cyclable parallèle risque d'être peu agréable et les conflits à chaque carrefour risquent de s'opérer au désavantage des cyclistes si les vitesses demeurent à leur niveau actuel.

C'est pourquoi nous demandons d'inclure dans les études et la concertation qui va venir des variantes à deux voies de circulation, avec localement des voies de tourne-à-droite et de tourne-à-gauche. A ce moment-là, cela passerait sur trois voies si les études de flux en identifient la nécessité. C'est d'autant plus nécessaire que ce projet, qui concerne les trente prochaines années, doit être étudié avec des flux prévisionnels et non actuels.

On voulait juste souligner qu'avec l'information en cours sur le projet In City, ce qui est largement expliqué aux habitants c'est que la tour sera construite sans parking en sous-sol et que cela est fait en fonction justement de prévisions d'une baisse des flux de la voiture en ville. On aimerait que les mêmes hypothèses soient étudiées pour le projet Garibaldi.

Donc le groupe Les Verts votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président PHILIP : Monsieur le président, comme le groupe Les Verts, je voudrais dire notre satisfaction de voter des crédits pour des études sur un projet global qui va de la rue Vauban à la caserne Sergent Blandan.

Notre satisfaction aussi d'un phasage, avec trois phases : la phase Vauban-Bouchut qui sera réalisée dans ce mandat, la phase Bouchut-Arménie qui sera réalisée au début du mandat suivant et la phase Arménie-Sergent Blandan avec la possibilité éventuellement de réaliser une petite partie dans ce mandat.

Notre satisfaction aussi de la demande d'études complémentaires, en particulier pour les problèmes de circulation pendant les travaux en relation avec ce qui se passera au niveau du tunnel de la Croix-Rousse et au niveau du quai de Saône. Satisfaction aussi du caractère officiel du double sens bus sur le cours Lafayette.

Pour le reste, ce que vient de dire Françoise Chevallier est parfaitement logique mais il s'agit là d'études. Donc on va faire les études. Il va falloir faire un équilibre et un arbitrage entre le faisable et le non faisable et je crois qu'à ce stade, on ne vote pas pour savoir s'il y a deux ou trois voies de circulation, on vote pour des études qui vont justement étudier l'ensemble de ces questions et nous nous réjouissons de les étudier de façon globale.

Bien entendu, le groupe Socialiste et apparentés votera, avec beaucoup de plaisir pour ce qui me concerne, ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2009-0920 - finances, institutions et ressources -

Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'activités 2009 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0920. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, concernant l'attribution d'une subvention pour le programme d'activités 2009 de la RUL.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, simplement pour indiquer que la Région urbaine de Lyon, sur le fond, travaille beaucoup sur des sujets intéressants. Il y a eu les transports, beaucoup de thèmes qui touchent à l'aménagement du territoire et évidemment à l'aire urbaine, plus largement même que l'aire urbaine de l'agglomération lyonnaise.

Il me semblerait utile, monsieur le président, que, dans l'évolution que nous allons avoir de nos institutions, l'on puisse avoir un travail avec la Région urbaine de Lyon, de sorte qu'elle vienne nous présenter de façon plus complète le travail qui est fait et les enjeux qu'elle a pu déterminer. Cela me paraît assez intéressant pour que l'ensemble du conseil de Communauté urbaine puisse se forger une opinion sur son apport stratégique, auquel l'Agence d'urbanisme, à laquelle on attribue aussi des subventions importantes, contribue également par ailleurs.

Voilà, l'intervention a simplement pour objet que l'on connaisse mieux la Région urbaine de Lyon et son travail parce que, sur le fond, les sujets traités sont des sujets extrêmement intéressants et importants pour nous.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Mouvement démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Aviez-vous rêvé trop fort au point d'inquiéter en haut lieu ? Auriez-vous rêvé trop haut d'une métropolisation renforcée et performante, comme celle dont rêvent eux-mêmes les élus des agglomérations lyonnaise, stéphanoise et iséroise, pour pouvoir organiser leur territoire à une plus grande échelle, en gros celle de l'inter-Scot, c'est-à-dire une métropole de trois millions d'habitants, avec une gouvernance élue au second degré, pour mettre en place la coopération en matière de planification urbaine, c'est-à-dire de gestion de l'espace, puisque c'est la dispersion de la prise de décision qui entraîne le mitage progressif du territoire ?

Mettre en place le développement économique pour faire face à la concurrence de ces cinquante villes du monde qui auront vingt millions d'habitants en 2050 et qui rêveront d'en être le cœur, puis mettre en place évidemment, avec les pôles de compétitivité, la coopération inter-universitaire, le développement économique et, bien sûr, cette grande autorité organisatrice des transports à l'échelle de la métropole, tel est le sens de notre soutien à la Région urbaine de Lyon au travers de ce rapport qui montre bien, d'ailleurs, que gouvernance métropolitaine et d'agglomération sont bien deux échelles différentes.

Alors y a-t-il eu méprise au point que, de mouture en mouture estivales, la montagne de la réforme territoriale a accouché d'une souris pour le Grand Lyon, dont le cas bien sûr est observé de près -pour rester euphémique- à Paris ?

Dans le temps où l'on renforçait la légitimité démocratique en accordant le suffrage direct, l'indispensable élection au suffrage direct des conseillers communautaires, on retirait de l'autre main, comme dans un jeu de vases communicants, l'essentiel du transfert des compétences du Département sur le territoire du Grand Lyon, comme s'il devait y avoir un jeu à sommes nulles entre légitimité et compétence, comme s'il était hors de question de renforcer les deux à la fois au risque de voir se développer cette cité-Etat, en conflit de légitimité avec l'Etat central, que beaucoup craignent.

Donc le Grand Lyon va pouvoir passer du statut d'EPCI à celui d'EPCI. Au passage, il va pouvoir s'appeler métropole, ce qui va lui donner l'énorme avantage de ne plus maîtriser son périmètre qui sera, bien sûr, dans les mains de l'omniprésent préfet, qui aura le dernier mot sur tout ou presque et qui pourra, grâce notamment au principe de représentation minimale de chaque commune, agir à loisir sur les équilibres représentatifs de l'assemblée.

Mais c'est surtout le gruyère de l'autonomie fiscale et financière des collectivités que la souris va grignoter. On le sait, la cotisation économique territoriale censée remplacer la suppression de la taxe professionnelle se traduira, pour le Grand Lyon, par la cotisation locale d'activité assise sur le foncier, le reste de la compensation devant être assuré par une taxe d'habitation et une taxe foncière renforcées plus une taxe sur la surface commerciale et, enfin, une bonne vieille dotation de l'Etat appelée "garantie individuelle de ressources", financée en grande partie par la taxe carbone. On l'a bien dit lorsque l'on évoquait le Grenelle de l'environnement, il serait préférable que la taxe carbone serve à modifier les comportements et les attitudes, par exemple pour pouvoir financer un vélo électrique à 400 €, des taxis hybrides ou d'autres mesures de ce genre.

Ce sont 200 M€ pour le Grand Lyon, cette garantie individuelle de ressources qui va sortir du domaine de fiscalité dynamique et dont le Grand Lyon va perdre la tonicité pour se transformer en dotation, qui est appelée par ailleurs à décroître de 5 % par an jusqu'à ce que mort s'ensuive. Cela veut dire que l'on aura près de 40 %, pour commencer, de l'équivalent de la TP qui sera une dotation de l'Etat et, si l'on y rajoute les dotations actuelles de l'Etat, ce sont plus de 50 % de nos recettes de fonctionnement qui dépendront ainsi directement de l'Etat qui deviendra donc majoritaire.

Quant au reste des compensations, une cotisation locale d'activité assise sur le foncier et les impôts ménages, ce ne sera en aucune manière un incentive pour le Grand Lyon qui risquerait de ne plus être le développeur économique de premier rang qu'il est aujourd'hui afin de créer de l'emploi et de l'attractivité sur son territoire.

Donc, là où il fallait un nouvel outil fiscal dynamique, nous aurons une fiscalité donnant l'avantage au résidentiel. Nos villes vont-elles toutes devenir des cités-dortoirs ? Les gens vont travailler où ?

Alors, avec un préfet omniprésent -on l'a dit- et un nouveau tour de vis donné à l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales, qui deviendront une sous-administration puisqu'une collectivité qui perd une recette dynamique au profit d'une dotation de l'Etat ne devient plus qu'une sous-administration,

nous avons à nouveau une grave atteinte au sacro-saint principe démocratique de libre administration des collectivités. C'est une recentralisation insidieuse, rampante, larvée qui a lieu dans le cadre -on peut le dire et je glisserai sur la question électorale- d'une nouvelle liquidation des contre-pouvoirs locaux et régionaux.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bret, quelques mots peut-être sur la RUL ?

M. le vice-président BRET : Oui, sur les propos de monsieur Vesco, je pense qu'il évoque la réforme des collectivités territoriales dans des propos d'ailleurs que nous sommes ici un certain nombre à partager pour l'essentiel.

Pour répondre à François-Noël Buffet par rapport à la Région urbaine de Lyon, je voudrais lui dire que, sur le fond, il n'y a aucun problème à ce que l'on réponde positivement à sa demande -d'ailleurs, lui-même a été longtemps membre de la Région urbaine, il en a même été le trésorier me semble-t-il, donc il connaît bien le fonctionnement de cette structure- et de voir cette structure présentée devant la Communauté urbaine. Nous l'avons fait d'ailleurs devant la Région puisque les deux co-présidents sont à la fois le président du Grand Lyon et le président de la Région -je l'avais fait il y a quelques temps devant la Région-, donc il n'y a aucun problème à le faire devant la Communauté urbaine et je n'y vois même que des avantages pour montrer l'action d'une structure qui, effectivement, peut être considérée quelquefois comme un peu lointaine et, moi-même, avant d'y siéger, j'avais quelquefois aussi une vision un peu éloignée. Je crois que le fait de la pratiquer davantage montre qu'il y a un certain nombre de sujets, souvent consensuels d'ailleurs, sur lesquels nous pouvons avancer ensemble. Donc, si monsieur le président est d'accord, je n'y vois aucun inconvénient.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que, sur cette délibération, messieurs Jean-Paul Bret, Jean-Yves Sécheresse, Alain Lelièvre, Jacky Darne et Christian Barthélémy, ou leurs pouvoirs s'ils se sont faits représenter, ne votent pas pour des raisons juridiques.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, MM. Bret, Sécheresse, Lelièvre (pouvoir à M. Chavert), J. Darne et Barthélémy n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0923 - finances, institutions et ressources - Créations, transformations d'emplois, modification d'indice de rémunération - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0923. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai cinq minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport concernant les créations d'emplois et les transformations de postes est intéressant, intéressant parce que, monsieur le président, je crois qu'il est l'illustration de votre capacité remarquable de mettre en adéquation vos propos avec vos actes. Tout à l'heure, au cours d'un échange un peu vif avec nos amis Les Verts, vous n'avez pas craint de nous dire que vous n'aviez pas peur, monsieur le président, de la surenchère et je peux vous dire qu'après la lecture de ce rapport, nous en sommes convaincus.

Jugez-en plutôt ! Dans cette période faste sur le plan économique -tout le monde en conviendra-, l'équipe du président nous propose de créer pas moins de 20 postes aujourd'hui même. A raison d'une moyenne de 50 000 € pour un poste changé, voilà 1 M€ intégré en charges fixes pour notre collectivité et en charges de fonctionnement. Mais nous pouvons nous réjouir : soyez convaincus que tous ces postes sont utiles, pertinents et garants de l'intérêt général !

Tout d'abord, un poste de cabinet : ne dites surtout pas que ce poste est destiné au confort et à l'intérêt de monsieur Collomb ! Il s'agit, d'après le rapport, de se mettre en conformité avec la loi. Et oui, à la communauté urbaine de Lyon, le cabinet a droit à 16 postes ; donc il est bien évidemment naturel, puisque 15 personnes y travaillent, qu'un seizième poste soit créé ! Il y a une telle obligation à créer ce poste que le Cabinet n'a pas eu le temps de nous transmettre le profil qui n'existe pas ni la rémunération qui sera entre quelques milliers d'euros et quelques milliers d'euros.

Deuxième remarque, un poste de chargé de mission : je pense que vous l'aurez tous remarqué, vu cette dénomination intéressante actuellement : un poste de "chargé de mission sur les évolutions institutionnelles". Là encore, quand on questionne vos services, leur réponse est pour le moins surprenante ; je vous lis ce qui nous a été répondu : "Ce poste est créé par anticipation, vraisemblablement d'une réforme à venir, mais le profil n'a pas encore été finalisé".

Chacun -en tout cas je le souhaite- a pu lire il y a quelques jours dans un journal du soir votre point de vue tranché sur cette réforme de l'organisation territoriale puisque vous alliez jusqu'à parler de "fric-frac électoral". On voit bien, monsieur le président, -et vous en témoignez là- que vous n'êtes plus dans le débat mais bien dans une bataille politique sur ce sujet. Dans ce contexte -et je reviens à notre rapport-, ce poste de chargé de mission sur les évolutions institutionnelles n'a, de notre point de vue, rien à faire dans les effectifs des fonctionnaires, il devrait être intégré dans votre cabinet comme un poste politique. Oui, mais voilà -nous venons de le dire-, puisque vous êtes déjà au plafond (16 postes) avec la création d'un nouveau poste de cabinet, vous ne pouvez plus créer un nouveau poste de cabinet ! Alors il fallait bien trouver une combine, c'est celle que vous nous proposez aujourd'hui.

Enfin, vous créez 8 postes d'ingénieur, affublés, pour le coup, d'un commentaire qui nous a semblé étonnant : 8 postes d'ingénieur dont le rôle est la mise en œuvre du plan de mandat. Que se cache-t-il derrière ce vocable, ce sésame magique ? Y aurait-il au Grand Lyon une discrimination par le contenu des missions, des fonctionnaires qui travaillent sur les compétences régaliennes du Grand Lyon et d'autres qui travaillent sur le cœur de l'activité du Grand Lyon : la mise en œuvre du plan de mandat, une espèce d'élite dont on n'aurait pas à demander le contenu du poste puisqu'ils travaillent à la mise en œuvre du plan du président Collomb ?

Monsieur le président, tout ceci -et nous l'avions déjà dit- révèle, selon nous, une pratique singulière pour ne pas dire personnelle de l'administration de notre maison et nous en avons d'ailleurs déjà débattu il y a exactement une année quand vous aviez fait le choix, par un subterfuge que nous avons souligné, d'augmenter votre directeur de Cabinet, aujourd'hui parti, en adossant son augmentation de salaire sur un poste de directeur des relations internationales.

Nous souhaiterions à l'avenir, sincèrement, une réelle transparence sur la réalité des postes proposés et leur contenu. Il nous semble franchement inconcevable que, dans une collectivité de 5 000 personnes, pour des postes créés de cadres, nous n'ayons aucun profil de poste à disposition.

Enfin, -mais je sais qu'en vous demandant cela je vous demande beaucoup-, nous vous demandons, étant donné le contexte économique, une certaine retenue dans la création de postes et plutôt de privilégier le redéploiement des fonctionnaires nombreux de cette maison.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne.

M. le vice-président DARNE : Mes chers collègues, nous vivons dans un régime qui est organisé par la loi, par des décrets et le nombre de postes de cabinet est fixé par un décret, celui du 18 juillet 2001, qui fixe à 16 le nombre de membres de cabinet dans une communauté urbaine comme la nôtre. Nous respectons évidemment scrupuleusement ces textes.

La création d'un poste aujourd'hui est naturellement liée au départ d'un collaborateur de cabinet qui assurait en même temps des fonctions dans la direction des relations internationales. Le directeur de cabinet ne les assurant plus, il était naturel et normal de régulariser. Il n'y a rien que de plus banal que cela.

Sur la création du poste de chargé de mission sur les évolutions institutionnelles, évidemment qu'un cabinet suit les questions de réformes, les relations qu'il peut y avoir avec l'environnement politique. Imaginez-vous que les services s'en désintéressent complètement ! Ce n'est pas possible. À côté du directeur général des services, qu'il puisse y avoir un cadre qui suive les évolutions et qui puisse dire quelles sont les conséquences et alimenter tant les services que l'environnement sur les conséquences d'une réforme institutionnelle, cela me paraît la moindre des choses.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, tout au long de ces années, sur les évolutions de compétences que l'on peut trouver complètement complémentaires de l'évolution institutionnelle puisque c'est ainsi que nous l'avons énoncée, il n'y a que deux cadres dans toute la Communauté urbaine qui ont suivi ces dossiers. C'est dire que les créations ont été évidemment à l'économie.

Sur le total des autres postes, il n'y en a que 9 qui sont des créations. Il s'agit pour l'essentiel de postes de catégorie C, dont naturellement le coût n'est pas de 50 000 € ; avec les charges comprises, cela peut être le coût d'une personne de catégorie A mais, pour un collaborateur de catégorie C, cela n'a évidemment rien à voir.

Enfin, cette information nous l'avions déjà donnée puisque l'année dernière, en 2008, à l'occasion du compte administratif, vous avez vu que l'augmentation de la masse salariale n'a été que de 0,9 % et que nous avons dit alors qu'un certain nombre d'évolutions, de créations de postes, de régularisations seraient

faites en 2009 et que, pour 2009, nous tenons dans une évolution globale de 2,5 %. Tout cela montre qu'il est normal qu'une assemblée dispose des collaborateurs liés à sa taille. On ne peut pas avoir les compétences que nous avons, un budget de 1 569 M€, plus de 4 500 collaborateurs sans avoir un outil de direction et d'animation à la hauteur de cela, voire aussi de la qualité collective de notre travail.

Je pense donc que la gestion conduite dans ce domaine est non seulement régulière mais elle est encore efficace. Votre critique, en l'occurrence, n'est dictée que par des raisons strictement de polémique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois que la réponse a été suffisamment complète. Je constate que, quand Christophe Cizeron était directeur de cabinet, monsieur Dumas trouvait cela suspect. Aujourd'hui, comme c'est Bertrand Prade, il trouve cela encore plus suspect. Donc cela est dû, à mon avis, plus à la nature de monsieur Dumas qu'au fonctionnement de l'institution. Donc on laissera les choses comme cela.

(Rumeurs).

Vous avez toutes les explications. Où est la création de poste ? On remplace monsieur Christophe Cizeron par monsieur Bertrand Prade. Vous comparez les salaires, vous vous apercevez que l'un touchait effectivement plus que l'autre, ce qui d'ailleurs explique que beaucoup de nos collaborateurs partent. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, au Grand Lyon, ils sont bien moins rémunérés que dans un certain nombre d'autres administrations. A fortiori, dans nombre d'entreprises qui, en effet, trouvent nos gens performants. C'est un problème d'ailleurs, y compris en dehors du Grand Lyon, que les collectivités locales ne puissent pas aujourd'hui retenir un certain nombre de personnes de talent. C'est l'affaiblissement de nos collectivités locales qui est ainsi en jeu.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon,
- abstention : néant.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Dumas.

M. DUMAS : Monsieur le président, vraiment très court. C'est la deuxième ou la troisième fois que j'interviens sur ce sujet, je pense qu'il y a méprise. Jamais, monsieur le président, je ne cite les personnes, je ne vise personne. Seulement, dans le cas présent, deux remarques : créer 20 postes dans une situation économique comme celle que connaît notre pays, cela me paraît sidérant !

M. LE PRÉSIDENT : Parce qu'on remplace des gens qui sont partis en retraite !

M. DUMAS : Attendez ! Ce que dit monsieur Darne ne correspond pas à ce qui est écrit dans le rapport.

La deuxième chose, c'est que créer un poste, cela peut être bien. Encore faut-il -et c'est bien le moins- qu'il y ait un profil de poste, ce qui n'est pas le cas pour au moins trois des postes proposés aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : On va vous répondre sur le fond. Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : En commission des finances, je crois que des éléments ont déjà été donnés. Je viens d'en donner ici sur la gestion des ressources humaines. Vous aurez donc à nouveau la liste des postes créés. Il s'agit de neuf postes en catégorie C dans le cadre d'une nécessité d'organisation ; donc cela est complètement transparent et clair. On vous le redonnera.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pour le poste de chargé de mission, à partir du moment où l'on a une réforme de la taxe professionnelle, une réforme des collectivités territoriales, qui va entraîner un certain nombre de bouleversements pour le Grand Lyon. Il serait pour le moins cavalier de la part du président du Grand Lyon de ne pas se soucier de ces bouleversements et de ne pas anticiper comment, demain, nous gérerons cette collectivité. Lorsque le directeur général des services souhaite avoir auprès de lui quelqu'un qui va gérer ces deux données, c'est utile pour le Grand Lyon.

La délibération est donc adoptée et l'on donne rendez-vous à monsieur Dumas pour les prochaines créations de postes.

M. BUFFET : Pas d'attaque personnelle, ce n'est pas sérieux !

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2009-0929 - proximité et environnement - Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec les différents partenaires - Année 2009 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0929. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : La commission a émis un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. Une convention nationale Solidarité eau a été signée le 28 avril 2000 entre l'Etat, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, l'Association des maires de France et le Syndicat professionnel des entreprises d'eau et d'assainissement.

Souvent évoquée, rarement proposée de façon concrète, la mise en place d'une tarification sociale de l'eau fait partie de ces sujets qui reviennent régulièrement dans le débat public sans jamais véritablement aboutir. Et pourtant, ce n'est pas faute d'entendre les plus précaires, sur lesquels pèse le poids grandissant de la facture d'eau, de nombreux élus locaux réclamant depuis longtemps dignité, équité et accès aux droits essentiels à la vie.

Si ce bien commun qu'est l'eau a effectivement un coût, et notamment des impératifs de sécurité, de qualité, garantir son accessibilité est la moindre des choses dans une société développée qui revendique l'égalité. Aujourd'hui, la crise économique et sociale qui frappe notre pays et en premier lieu les plus démunis fait du sujet de la tarification sociale de l'eau un enjeu capital et urgent. Mais, parce que la crise pèse d'abord aujourd'hui sur les épaules de ceux qui ont le moins, que la

souffrance sociale appelle à réagir vite, il nous revient en tant qu'élus, du local au national, de surmonter tous les obstacles politiques, administratifs ou financiers.

Au-delà du dispositif d'aide qui nous est proposé par cette délibération et que nous soutenons, nous souhaitons apporter à ce débat une réflexion sur la mise en place d'un dispositif qui soit un droit d'accès à l'eau versé par les caisses d'allocations familiales, au même titre que l'aide personnalisée au logement et l'allocation logement. Ce droit pourrait être attribué à tous les allocataires des minima sociaux titulaires d'une facture, sous forme d'aide directe ou versée aux bailleurs pour le logement collectif, qui le déduiraient ainsi du calcul des charges. Nous aurions ainsi une équité nationale.

Un fonds serait alimenté par les distributeurs et grands groupes, les syndicats d'eau et d'assainissement, les collectivités territoriales et l'Etat, selon le principe de la solidarité nationale. Ainsi, le poids financier de cet accès quotidien à un bien pourtant vital ne pèserait plus uniquement sur les épaules des usagers, et notamment celles des plus fragiles, d'autant que la mise en œuvre de cette nouvelle mesure obligerait les grandes compagnies, aux profits insolents, à participer au financement de ce droit à l'eau. Cette mesure, par ailleurs, doit s'accompagner d'aides publiques dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui vise à encourager toute forme d'économie de la ressource.

Nous devons aussi souligner avec satisfaction la baisse du prix de l'eau de 16 %, soit 28 centimes d'euros, baisse estimée à environ 58 € pour chaque abonné usager depuis janvier 2008, faisant suite aux négociations entre le Grand Lyon et les sociétés fermières. Nous ne pouvons qu'encourager la poursuite de discussions qui abaisseraient encore un peu plus le coût de cette tarification.

Monsieur le président, chers collègues, avec ces réflexions et propositions complémentaires, notre groupe approuvera cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je la mets donc aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

N° 2009-0941 - proximité et environnement - Biodiversité dans la communauté urbaine de Lyon - Projet européen "Life+biodiversité : urban bee biodiversity action plan" - Etude des pollinisateurs en territoire urbain - Attribution d'une subvention à l'INRA d'Avignon (UMR 406) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0941. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : Il s'agit, monsieur le président, de la mise en place sur le Grand Lyon de 16 sites de surveillance des abeilles puisque, comme vous le savez, la crise de la biodiversité est actuellement la deuxième crise, avec la crise climatique, qui est la plus urgente sur l'ensemble de notre planète.

Si la crise climatique est bien appropriée et les outils se mettent en place, la crise de la biodiversité est assez peu traitée. Dans ce cadre-là, il s'agit donc d'un suivi des abeilles et des pollinisateurs dans l'espace urbain, en collaboration avec l'INRA, avec le muséum d'histoire naturelle de Paris et celui de Londres ainsi qu'avec le ministère de l'Ecologie, la Région et les villes de Lyon et de Villeurbanne. Il s'agit pour nous d'une subvention de 150 000 € sur un budget de 2,2 M€ dont la moitié provient de l'Union européenne grâce au projet "Life".

Souvent, dans cette assemblée, il est de bon ton de dire que les associations coûtent cher mais il est démontré aujourd'hui qu'elles rapportent puisque, à l'exemple de ce qui a eu lieu sur le Confluent avec l'association Hespul, c'est le travail d'une association conventionnée avec le Grand Lyon, Anthropologia, qui est allée, à travers les crédits "Life", monter le dossier auprès de l'Union européenne et a permis que l'argent arrive dans le Grand Lyon. Donc il faut saluer là le travail de l'association Anthropologia en lien avec l'INRA qui nous permet, sur une mise de 150 000 €, d'avoir 2,2 M€ pour le Grand Lyon.

Albert Einstein disait que si les abeilles meurent, les hommes n'en ont que pour quatre ans, alors on va faire en sorte ici d'essayer que les abeilles ne meurent pas.

Juste une précision pour qu'il n'y ait pas de confusion : il ne s'agit pas de ruches parce qu'il ne s'agit pas d'abeilles mellifères, qui ne sont qu'une seule espèce sur 900, mais bien d'abeilles sauvages qui ont cet avantage d'être beaucoup moins allergènes que les abeilles de ruches qui pourraient provoquer des allergies en zone urbaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Charles. J'ai deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. PILLONEL : Monsieur le président, chers collègues, nous allons voter tout à l'heure le dossier numéro 2009-0940 sur l'ambrosie, maintenant le numéro 2009-0941 sur la biodiversité. Ce sont effectivement deux dossiers intéressants, notamment celui-ci qui prend en compte la nécessité de polliniser et de développer la biodiversité ainsi que de répondre à la priorité numéro 3 que nous nous étions fixée il y a quelque temps, au début de notre mandat, qui disait qu'il fallait préserver les espaces et favoriser la biodiversité -donc nous sommes en plein dedans-, faire cela dans le cadre de la recolonisation des espaces par une flore et une faune indigènes et lutter contre les espèces exotiques invasives.

J'attire donc aujourd'hui l'attention de l'assemblée et de l'INRA d'Avignon (UMR 406) sur le cas de la renouée du Japon qui est une plante très invasive et non florifère. Partout où elle passe, elle éteint toute prolifération d'espèces autochtones et notamment floristiques. Elle assure aussi un couvert tellement dense qu'il ne convient pas à la faune. Je la vois progresser d'année en année dans de nombreuses communes, y compris à Poleymieux au Mont d'Or. De belle allure et très vivace, elle peut être prise pour une plante d'ornement avec ses larges feuilles. Elle s'implante avec une grande rapidité, sans être allergénique -mais encore, c'est à vérifier-.

Au-delà de l'étude pour laquelle le Grand Lyon est sollicité, il serait bon sinon indispensable que nous puissions alerter les communes pour éradiquer la renouée du Japon. La mission écologie pourrait être la référence technique. Ne pas le faire nous conduirait vers l'extension nuisible et tueuse d'une partie de notre flore au détriment des ressources des insectes pollinisateurs.

Je compte bien sûr sur vous et merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Vous pouvez compter sur moi, monsieur Pillonel, je viendrai arracher avec vous.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

N° 2009-0949 - proximité et environnement - Lyon - Villeurbanne - Société Elvya - Conclusion d'une convention de gestion provisoire pour l'exploitation du service public de chaud et froid urbains - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0949. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le président, mes chers collègues, le dossier qui nous est soumis concerne la convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains sur Lyon et Villeurbanne en cas de décision de résolution du contrat.

Si, à la ville de Lyon, le risque financier qui pèse sur nous concerne le dossier de la Société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon (SACVL) avec 47 M€, au Grand Lyon, on retrouve malheureusement le même type de risque avec le dossier du chauffage urbain puisque, si j'en crois les échos de l'audience qui s'est tenue jeudi dernier, ce ne sont pas moins de 68 M€ qui sont réclamés à notre collectivité. Je ne reviendrai pas sur les divers incidents qui ont suivi cette délégation de service public, de l'abandon de la chaufferie à bois à la démission du vice-président de l'époque, mais je crois qu'il est de notre responsabilité, même s'il faut attendre bien sûr l'issue de ce que dira la justice, de nous poser trois questions parce que, sur ce type de dossier, un peu d'anticipation peut être salvatrice.

Première question : à combien estimez-vous le risque financier pour notre collectivité et comment anticipez-vous éventuellement une condamnation de notre collectivité ? Sur ce sujet-là, il faudra bien trouver de l'argent quelque part.

Ce qui m'amène à la deuxième question : qui va payer ? Dans ce cas-là, on sait très bien que la répartition se fait entre les usagers et les contribuables. Bien sûr, dans les deux cas, c'est une situation regrettable et, comme pour la SACVL, nous serons extrêmement vigilants sur qui portera éventuellement le coût de la condamnation qui pourrait incomber à notre collectivité. Il y a des logements, environ un tiers, raccordés au chauffage urbain. Il serait pour le moins déplacé qu'après l'augmentation des impôts et l'augmentation des loyers pour un certain nombre d'entre eux, ceux qui notamment sont à la SACVL, ceux-ci aient en plus une augmentation des coûts de chauffage. Quand on se veut le défenseur du pouvoir d'achat, ce serait le moins que l'on puisse faire.

Dernière question -et j'en finirai par là-, c'est celle de la sécurité juridique sur ce type de grand contrat. C'est une question qui est effectivement importante et qui mérite d'être posée. Il ne s'agit pas de mettre en cause les compétences techniques ou juridiques des services mais je crois que, dans le management politique, dans la responsabilité politique, il faut se poser ces questions pour éviter ce type de situation.

Voilà les trois questions que nous souhaitons vous poser, monsieur le président, sur un dossier qui, je l'espère, ne nous conduira pas à des dérives importantes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous comprendrez que je ne vous répondrai pas avant qu'un jugement ait lieu parce que ce que je dirais ici pourrait être l'objet même du jugement.

Ce que je peux vous dire c'est que ce dossier de chauffage urbain remonte à 1970 et qu'il est, on va dire, un peu complexe parce qu'il a été engagé à cette époque-là -vous comprenez qu'en 1970, on ne va pas rechercher la responsabilité- non pas sur des bases juridiques solides mais sur des bases floues. On vous fera donc passer un petit historique du dossier pour vous montrer tout cela. La Chambre régionale des comptes quant à elle ne s'en est aperçue qu'en 2000, d'où les successions de dossiers que nous avons. Il ne faut pas confondre les anciens dossiers avec les nouveaux dossiers qui correspondent effectivement à des réalisations faites par la société concessionnaire et que l'on doit prendre en charge, si son contrat n'existe plus. Il est évident que ce sera la future société concessionnaire qui reprendra la gestion dans ses actifs, ce qui fait que l'on n'a pas 68 M€ bruts (qui apparaîtraient comme ceci) mais des sommes sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord mais qui correspondent pour partie (une partie que nous avons évoquée sur laquelle nous sommes en discussion avec Dalkia) à des travaux réellement effectués.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

N° 2009-0951 - proximité et environnement - Tassin la Demi Lune - Marcy l'Etoile - La Tour de Salvagny - Création de quatre bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage - Avis sur la mise en compatibilité du PLU et réponses apportées aux recommandations du commissaire-enquêteur à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2009-0951 est retiré.

(Retiré).

N° 2009-0956 - urbanisme - Plan de relance - Dispositif Pass-Foncier - Mise en oeuvre 2009 - Convention de partenariat avec les organismes collecteurs du 1 % Logement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0957 - urbanisme - Financement du logement social (parc public et privé) - Conventions de mandat de gestion 2009 des aides à la pierre de la région Rhône-Alpes à la Communauté urbaine - Avenant n° 1 à la convention de mandat de gestion 2008 - Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre la Région et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0959 - urbanisme - Plan de relance - Programmation 2009 du logement social - Financement de la reconstruction des logements dans les sites Anru - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Brachet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0956, 2009-0957 et 2009-0959. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le vice-président BRACHET, rapporteur : Ces trois délibérations ont reçu un avis favorable de la commission.

La première est la mise en place du Pass-Foncier. Il s'agit d'un outil que l'on attendait depuis un moment. Son élargissement au logement collectif va nous permettre de nous attaquer à une séquence de la crise importante dans le logement qui est celle de la chute du nombre de primo-accédants à la propriété. Il s'agit d'une aide permettant à ces ménages qui sont sous le plafond du prêt à taux zéro de cumuler différents avantages pour pouvoir accéder à la propriété : le doublement du prêt à taux zéro jusqu'à la fin de l'année, divers différés d'amortissement et d'intérêts, de bonification, d'une TVA à 5,5 % et, enfin, d'une aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance jusqu'à la fin décembre en contrepartie d'une aide du Grand Lyon.

Nous attendons beaucoup de cet outil. Nous allons l'appliquer pour les trois mois qui viennent avec la réglementation générale puis nous ferons un bilan au bout de trois mois pour voir s'il faut affiner les critères. L'idée est vraiment de lancer l'opération. On ne sait pas très bien comment va se présenter le résultat. On a programmé entre 300 et 500 Pass-Foncier d'ici la fin de l'année et il a été engagé entre 600 000 et 1 100 000 € pour pouvoir soutenir cet outil. C'est quelque chose d'utile dans l'ensemble des outils mis en place cette année pour faire face à la crise et on y reviendra dans un prochain conseil de Communauté avant la fin de l'année.

J'espère que vous voterez cette délibération.

La deuxième concerne -on l'avait évoqué l'année dernière- les engagements avec la Région. Vous pouvez voir que le chiffre affiché est conforme à celui qu'elle avait promis, soit plus de 5 M€.

Concernant la délibération 2009-0959, il s'agit simplement de l'individualisation d'autorisation de programme sur la reconstruction de logements dans les sites Anru qui nous permet de rythmer l'engagement des moyens cette année et par rapport aux années suivantes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur le vice-président Charrier.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, sur le dernier dossier, je voulais rappeler que nous avons intégré le plan de relance gouvernemental en portant à 45 M€ l'enveloppe "promouvoir une politique du logement équilibrée", soit 10 M€ supplémentaires pour la reconstruction des logements dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Donc, au terme des diverses conventions signées et rappelées dans le rapport, le Grand Lyon s'engage à hauteur de 16 M€. Le rapport -et je voudrais tout de même y revenir- précise l'état d'avancement de ces opérations de renouvellement urbain puisque, sur 4 037 logements concernés, le programme a été réalisé à 50 % ; donc 2 000 logements neufs ont été livrés ou sont en cours de travaux. 75 % de ces reconstructions ont été faites hors des sites Anru et 25 % sur des sites Anru. Cela contribue à la diversification de l'offre de l'habitat sur l'ensemble de la communauté urbaine de Lyon et l'on peut s'en féliciter. Il faut rappeler que 65 % des logements sont des PLUS aidés et 19 % des PLUS, c'est-à-dire que nous reconstituons une offre en rapport avec les revenus des familles concernées par ces opérations de renouvellement urbain.

Ceci étant, nous sommes sollicités pour des financements complémentaires de la part des bailleurs et, pour tenir nos engagements, ce rapport propose une autorisation de programme de 4 M€ sur 2009-2010 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance. Le reste du programme sera assuré par des financements à hauteur de 2 M€ par an en fonction des besoins.

Ceci dit, ce rapport appelle peut-être deux commentaires supplémentaires.

Le premier est que chacun s'accorde pour dire, aussi bien au plan local qu'au plan national, que le Grand Lyon est parmi les bons élèves dans les opérations de renouvellement urbain. Cependant, je crois que nous pouvons partager également une certaine inquiétude quant au financement de l'Anru puisqu'il nous faut évidemment tenir compte des actualisations des coûts des opérations qui s'inscrivent tout naturellement dans le temps et tenir compte aussi des conséquences des revues de projets. C'est la raison pour laquelle nous demandons à ce que l'Anru aille jusqu'au bout de la démarche et accompagne bien notre volonté de mener jusqu'au bout et de façon positive l'ensemble des opérations de renouvellement urbain sur notre agglomération.

La deuxième observation est d'attirer l'attention sur le débat actuellement lancé à propos de la politique de la ville suite au Livre vert, et plus particulièrement sur la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le cadre des futurs contrats urbains de cohésion sociale. Un rapport est sorti tout dernièrement, élaboré par deux parlementaires, monsieur André et monsieur Hamel. Nous devons donc rester vigilants parce que je crois que ce rapport, s'il était suivi, nous créerait de grosses difficultés pour poursuivre, comme nous l'avons toujours fait ici, la politique de la ville au bénéfice de l'ensemble des quartiers classés en politique de la ville.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le président, chers collègues, en l'absence de Gilles Buna, c'est moi qui assurerai l'intervention pour le groupe Les Verts.

Je dois d'abord rappeler que le Pass-Foncier est une mesure que les parlementaires Verts ont combattue à l'Assemblée nationale car il était initialement réservé à l'habitat individuel, comme l'a dit Olivier Brachet tout à l'heure. C'est malheureusement sous cette forme que beaucoup de territoires l'ont adopté. Je dis "malheureusement" car, en effet, si ce dispositif a pour cible l'habitat individuel exclusivement, il devient un élément structurel de l'étalement urbain et favorise le surendettement et l'explosion corrélée du budget transport et des émissions de gaz à effet de

serre des ménages. C'est pourquoi le Grand Lyon avait refusé jusqu'alors d'investir dans ce dispositif lorsqu'il ne s'adressait qu'à cette forme d'habitat.

Depuis la loi du 20 février 2009, le dispositif du Pass-Foncier est désormais ouvert à l'habitat collectif, ce qui change la donne dans une agglomération comme la nôtre et justifie maintenant l'adoption de notre délibération. En effet, le soutien financier à ce dispositif ne se substitue pas aux efforts importants du Grand Lyon pour le locatif social PLUS et PLAI dont le développement se poursuit. L'arrêt des programmes de logement social ou très social serait en effet inacceptable et le dispositif prévu vient compléter le soutien porté aux ménages à revenus modestes qui souhaitent entrer dans un parcours plus ambitieux.

Avec le Pass-Foncier, des programmes d'immeubles collectifs vont pouvoir être réalisés au centre de l'agglomération et s'adresser à des ménages dont les revenus, sans le Pass-Foncier, ne leur auraient pas permis d'être propriétaires à Lyon ou Villeurbanne, par exemple, les obligeant ainsi à réaliser ce projet en seconde ou en troisième couronne. Le Pass-Foncier peut aussi être mobilisé pour des projets innovants à forte composante sociale. Ainsi, dans le quartier du Confluent, une société de production coopérative est en train de monter un dossier d'accession sociale avec le Pass-Foncier.

En ce qui concerne l'endettement des ménages, une synthèse réalisée par les services montre que le dispositif a plutôt un effet solvabilisateur pour les ménages en dessous des seuils de revenus, avec un taux d'effort qui baisse de 48 à 33 % pour un ménage acquérant un T4.

Ces conditions dans lesquelles le Grand Lyon développe le Pass-Foncier emportent ainsi le vote positif du groupe Les Verts.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, pour cette série de dossiers, je voudrais, au nom de mon groupe, revenir sur la politique du logement du Grand Lyon et ses perspectives.

Se loger est un droit élémentaire de tout être humain que la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît dans son article 25 et je rappelle aussi que le législateur n'a eu cesse de renforcer cette idée. Dans la crise actuelle, deux choix s'offrent à nous : laisser s'installer des mécanismes de financement risqués tels que les Etats-Unis en ont connus et qui, fort heureusement pour la stabilité de notre pays, n'ont finalement pas été transposés en France ou alors mener des politiques fortes et ambitieuses afin d'aider nos concitoyens à se loger et à réaliser leurs projets d'acquisitions immobilières. C'est cette dernière voie qu'a choisie la Communauté urbaine en s'engageant dans les programmes que nous étudions ce soir.

Avec le Pass-Foncier, les primo-accédants à la propriété pourront bénéficier d'un paiement différé du prix du terrain, ce qui permet d'étaler leurs dépenses sans être trop contraints par le prix du foncier dont on sait qu'il demeure élevé. Les ménages modestes sont ainsi aidés. C'est un dispositif très sécurisé qui bénéficie également d'une TVA à 5,5 %. L'idée de mettre des conditions supplémentaires par rapport à ce qui existe actuellement, en rajoutant par exemple la prise en compte du développement durable, est intéressante si elle ne diminue pas l'effet social positif du Pass. De plus, il serait intéressant de connaître les critères de mise en œuvre de ce Pass dans nos communes.

Ensuite, le volet habitat de la convention avec l'Anru est un programme ambitieux. On peut toujours faire plus mais n'oublions pas l'aspect financier.

Enfin, les objectifs du Grand Lyon vont aussi bénéficier de la délégation des aides à la pierre de la Région. Si vous le permettez, nous aimerions faire quelques propositions.

Vous savez notre attachement à la mixité que nous rappelons régulièrement ici. Les Communes ne peuvent néanmoins pas toujours faire face au prix du foncier qui freine les programmes. Etablissons une démarche encore plus volontariste pour permettre à ces territoires désireux de mettre en place une ville humaine socialement diverse de le faire.

Une autre idée mais qui demande là une réflexion à un niveau supérieur au Grand Lyon : n'est-il pas temps d'envisager la suppression des critères démographiques dans l'application des règles de mixité urbaine dans des agglomérations comme le Grand Lyon ? Une telle proposition, généreuse au départ, doit néanmoins être accompagnée des mécanismes financiers correspondants afin de ne pas provoquer des désastres budgétaires dans les petites communes.

Nous examinons ce soir plusieurs dispositifs conventionnels dans lesquels le Grand Lyon va travailler sur la base d'outils initiés par l'Etat. C'est l'occasion pour nous d'appeler l'ensemble des acteurs au respect de la parole donnée et la confiance réciproque. Pour cela, chacun doit prendre conscience des politiques que mène l'autre sans chercher, par exemple, à systématiquement montrer du doigt les collectivités locales. Comme l'ensemble de nos collègues, nous suivons avec intérêt les suites qui seront données au rapport des deux parlementaires, Gérard Hamel et Pierre André, sur la remise à plat des outils de la politique de la ville et du zonage.

Monsieur le président, mes chers collègues, la politique du logement doit tous nous réunir dans un objectif de mixité sociale pour que Lyon demeure fidèle à sa tradition humaniste, représentée dans cette assemblée par notre collègue Olivier Brachet, ailleurs par le père Bernard Devert.

Il nous faudra attendre car de tels programmes prennent du temps mais, disait l'abbé Pierre, on ne peut pas, sous prétexte qu'il est impossible de tout faire en un jour, ne rien faire du tout.

Nous voterons ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

M. BUFFET : Monsieur le président, je dirai quelques mots sur l'ensemble de ces trois dossiers qui vont vraisemblablement faire l'unanimité de notre Conseil -et c'est tant mieux !-, cela est en soi déjà remarquable.

Il y a tout de même deux choses qui me paraissent remarquables. C'est effectivement, sur le dispositif du Pass-Foncier, le fait que, dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé de l'étendre au collectif et de ne pas laisser simplement -cela a été relevé- à l'habitat individuel. C'était une forte demande des opérateurs mais c'est également une aide extrêmement précieuse pour permettre l'accès à la propriété des primo-accédants. En tous

les cas, cela s'inscrit tout à fait utilement dans ce que l'on appelle habituellement le parcours résidentiel d'une famille et, de ce point de vue-là, l'avoir et le mettre en place aujourd'hui à l'échelle du Grand Lyon est une excellente décision.

La deuxième chose qui est exceptionnelle -je trouve qu'il est mieux de le dire- c'est que je n'ai pas entendu, à l'occasion de cette délibération, de critique de l'Etat et c'est assez rare dans cette enceinte. Alors je m'en satisfais évidemment, d'autant plus que, dans le cadre du plan de relance et sur la problématique du logement, il est tout de même bon de rappeler que le programme de l'Etat, notamment sur le parc social, a prévu la construction de 100 000 logements sociaux supplémentaires. Je vais vous donner le détail : 30 000 logements acquis en vente en l'état de futur achèvement, 30 000 logements en PLUS ou en PLAI et 30 000 logements sociaux intermédiaires, sans parler des 10 000 logements intermédiaires libres qui vont être réalisés par la Caisse des dépôts et consignations. C'est un élément extrêmement fort dont va profiter évidemment le Grand Lyon. C'est également vrai pour le parc privé vétuste pour lequel des financements de rénovation pour 80 000 logements sont aujourd'hui prévus par le plan de relance. Faut-il ajouter encore que ce plan de relance prévoit pour l'Anru -cela a été évoqué tout à l'heure- 350 M€ supplémentaires dont la Communauté urbaine va pouvoir aussi tirer profit.

Voilà, je ne résistais pas au plaisir de pouvoir dire que le Gouvernement devait être ce soir remercié -je l'espère en tout cas- pour l'action qu'il a mise en place dans le cadre du plan de relance et plus particulièrement dans le domaine du logement.

Le groupe, naturellement, votera pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Buffet. Vous savez qu'il ne faut jamais s'aventurer !

Demain, je vais voir madame Fadela Amara justement sur les programmes Anru de Lyon puisque, aujourd'hui, nous sommes en voie d'achèvement de la première phase et qu'il a toujours été entendu qu'il y aurait une deuxième phase. Le directeur de l'Anru, que j'avais vu en juillet, m'a dit qu'il ne s'est jamais engagé. Si madame Fadela Amara n'entendait pas nos revendications, ne prenait pas en compte ce que nous souhaitons pouvoir élaborer, cela voudrait dire que demain La Duchère s'arrêterait, que Mermoz s'arrêterait, que Rillieux la Pape s'arrêterait, que Saint Priest s'arrêterait, que Vaulx en Velin La Grappinière ne se poursuivrait plus, etc. J'espère donc que cela sera pris en compte. Pour cette prise en compte, il faut 43 900 M€ de l'Anru et, pour donner un élément de comparaison, le Grand Lyon y mettra lui-même 72,600 M€. J'espère que nous aurons le plaisir de mettre ces 72 M€ et que nous pourrions venir nous congratuler avec madame Fadela Amara de ce que nous aurons réalisé ensemble.

Vous savez, nous, on ne fait pas les choses par idéologie -contrairement à ce que l'on veut bien dire-, on les fait pour le bien-être de la ville. Cela va dans le bon sens pour le pays et dans l'intérêt de notre agglomération. J'espère que, sur ce point-là, nous serons encore suivis, de la même manière que nous nous sommes engagés avec un grand volontarisme dans le plan de relance.

Nous ne demandons qu'à pouvoir poursuivre le logement social dans notre agglomération, nous demandons à pouvoir poursuivre les transports en commun dans notre agglomération. Puisque, tout à l'heure, vous avez montré quelque intérêt pour les modes de transport en commun alternatifs à la voiture, nul doute que vous interviendrez auprès du ministre de l'Environnement et des

Transports pour que les transports en commun de l'agglomération lyonnaise puissent être subventionnés au niveau de l'effort que nous accomplissons.

Je mets aux voix les dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

N° 2009-0985 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Promotion de l'économie sociale et solidaire (Promess) pour la gestion en contenu du site web Rhône Solidaires pour l'année 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0985. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente BESSON, rapporteur : Cette délibération a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association Promotion de l'économie sociale et solidaire, et ce pour la gestion en contenu du site Web Rhône Solidaires pour l'année 2009.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine propose de soutenir l'économie sociale et solidaire comme une composante essentielle du développement économique du territoire. En effet, ce secteur est aujourd'hui considéré comme un secteur à part entière et non plus à la marge. Informer, sensibiliser sur l'économie sociale et solidaire doivent être une priorité pour valoriser et surtout donner plus de visibilité à un secteur d'innovation et porteur d'emplois.

La commission donne un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le président, chers collègues, depuis le commerce véridique des pentes de la Croix-Rousse au XIX^e siècle jusqu'à la dizaine de coopératives d'emplois et d'activités du territoire du Grand Lyon, que de chemin parcouru pour ce troisième pilier de l'économie après le secteur public et le secteur privé commercial ! Aujourd'hui, les Verts se réjouissent de cette subvention à l'association Promess, avec -et sans jeu de mots- cette promesse de l'exécutif de soutenir le développement de ces modes d'entrepreneuriat collectif mettant l'humain au cœur des décisions -comme l'a dit Dounia Besson à l'instant-.

Pour prendre ce virage, comme annoncé dans le plan de mandat, de l'économie sociale et solidaire, je vous soumets quatre suggestions dont deux sans aucun impact budgétaire :

- faire respecter dans les marchés publics les clauses d'insertion. Ainsi, par exemple, l'ensemble des bailleurs sociaux dont nous venons de parler à l'instant devraient avoir recours aux régies de quartier pour les travaux et le surentretien des espaces

communs. Je sais que Grand Lyon Habitat fait correctement appliquer cette clause d'insertion, j'espère que les autres bailleurs suivront aussi ;

- faire dans nos universités une large place à ces questions d'innovation sociale. En plus de la licence professionnelle à l'université de Saint-Etienne et du master II de l'université Lyon 2, il est nécessaire de soutenir la création de formations aux nouvelles finances, aux nouveaux modes d'organisation et, pourquoi pas, avec l'IAE de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

- être terre d'expérimentation car c'est souvent ainsi que tous, décideurs économiques, élus et habitants découvrent et s'approprient les nouveaux concepts. Le Grand Lyon a d'ailleurs su lancer des démarches et des réflexions allant dans ce sens lors du précédent mandat ; je pense à l'Espace des temps. Je vous soumets deux exemples d'expérimentations :

- * mettre en place le bilan sociétal pour permettre aux structures de l'économie sociale d'évaluer l'impact de leurs activités sur la société. Un tel outil pourrait être promu par le Grand Lyon qui le proposerait à l'ensemble des acteurs marchands et non marchands du tissu économique local. Nous pourrions ainsi évaluer l'impact, négatif lorsqu'il s'agit de destruction, positif lorsque cela contribue à prévenir les risques sociaux et environnementaux, de l'ensemble des activités économiques locales sur la société,

- * aider aux changements de rapport à la monnaie avec l'expérimentation de la monnaie seule qui a été lancée sur Grenoble Métropole ;

- enfin, quatrième suggestion très concrète et à faible impact budgétaire : se donner les moyens ici en particulier, dans les services du Grand Lyon, en dédiant un poste à ces questions d'économie sociale et solidaire. Comme vous le savez, 10 % des emplois en Rhône-Alpes sont actuellement dans ce secteur. Le Grand Lyon est un vivier d'idées. Les Verts -nous le pensons et je suis certaine que l'exécutif le pense- imaginent bien qu'à la fin du mandat, nous aussi nous aurons 10 à 20 % de vrais emplois viables et durables -comme l'a dit Dounia Besson- qui seront dans ce secteur-là.

Merci. Nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le président, chers collègues, alors que le Salon européen du commerce équitable approche, nous saluons l'adoption de ce rapport qui donne une véritable cohérence à l'ensemble des projets de l'économie sociale et solidaire soutenus par le Grand Lyon, dans des secteurs aussi divers que l'entrepreneuriat, la finance solidaire, l'habitat coopératif et le commerce équitable.

Ce rapport concerne le financement de la gestion du site Rhône Solidaire. C'est une initiative qui répond à deux défis essentiels du secteur de l'économie sociale et solidaire, celui d'être visible et structuré. Ce site va permettre de fédérer des acteurs aux activités très diverses autour d'une appartenance commune.

Je ferai quelques observations sur la valeur ajoutée de notre économie au sein de notre économie réelle.

C'est, d'une part, une filière qui, par son mode de gestion différencié, replace l'humain au cœur de la stratégie de production et le dialogue social dans le processus de décision.

Au-delà du modèle qu'elle représente, l'économie sociale et solidaire est un secteur à fort potentiel. Ainsi, les établissements

employeurs de l'économie sociale et solidaire du territoire du Grand Lyon représentent 12 % des établissements privés du territoire et 9 % des emplois en équivalents temps plein.

Le soutien du Grand Lyon à ces établissements se porte essentiellement sur les coopératives d'activités et d'emploi. Ce sont des structures qui permettent à un porteur de projet d'être entrepreneur et salarié de la coopérative et d'être accompagné sur son projet. Elles sont essentielles car elles rendent accessible la création d'entreprise au plus grand nombre.

Mais d'autres types de structures existent telles que les sociétés coopératives d'intérêt collectif qui pourraient représenter un apport avantageux pour le développement local. Ces établissements proposent des projets répondant à des besoins collectifs pour un territoire ou une filière donnée et peuvent contractualiser avec les collectivités locales.

Dernière remarque, l'économie sociale et solidaire joue un rôle dynamique dans l'écoconstruction, secteur à fort développement, les services à la personne et la consommation responsable.

Saluons à cette occasion le lancement du label solidaire impulsé par madame Gouzou-Testud. Ce label va rendre visibles les projets et les commerces qui utilisent les énergies renouvelables, qui ont une consommation responsable et une utilité sociale. C'est là l'exemple d'une politique locale qui vise à changer directement les comportements en donnant une traçabilité publique de la pratique responsable.

Au-delà de la fiscalité verte, la modification des comportements individuels se fera aussi parce que, dans l'espace public, les activités économiques responsables seront rendues visibles et, à ce titre, accessibles. Il est donc essentiel que l'économie sociale et solidaire soit un secteur complémentaire de l'économie classique et que le développement local du Grand Lyon s'inscrive dans le cadre d'une économie plurielle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. LEBUHOTEL : Chers collègues, cette délibération concerne donc -je le redis- l'attribution d'une subvention à l'association Promotion de l'économie sociale et solidaire (Promess) pour la gestion en contenu du site web Rhône Solidaires.

Afin de gérer ce portail, Promess anime un réseau d'acteurs locaux de l'économie sociale : mutuelles, coopératives, associations. Cette grande famille -on ne le sait pas assez et j'ai des chiffres très récents- représente 12,2 % des entreprises et 9,2 % de l'emploi de l'agglomération. Si un peu plus de la moitié de ces établissements, essentiellement de forme associative, appartiennent au secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, l'économie sociale et solidaire est présente dans le domaine des services aux particuliers, des activités de crédit et d'assurance ou dans les services aux entreprises.

Les associations, mutuelles et coopératives regroupent des champs d'activités très divers mais ont en commun trois principes. Le premier : une personne, une voix ; le droit de vote en assemblée générale n'est pas lié au capital détenu. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont des sociétés de personnes qui utilisent des capitaux et non l'inverse. Les acteurs de l'économie sociale ont tous une double qualité, par exemple assurés individuels et assureurs collectifs, salariés

d'une entreprise coopérative et associés, adhérents d'une association et bénévoles engagés.

Ces entreprises partagent toutes le même projet qui consiste à placer l'homme au centre des activités économiques, donnant un sens différent à l'acte d'entreprendre en combinant engagement social et initiative économique. C'est pourquoi, monsieur le président, votre engagement il y a un an, devant cette assemblée, de soutenir l'économie sociale et solidaire comme une composante essentielle du développement économique de notre territoire est important et remarqué comme tel par ses acteurs.

Le projet que nous soutiendrons aujourd'hui peut sembler modeste au regard des enjeux mais il est la promesse -sans jeu de mots- que, dans les semaines qui viennent, notre action en faveur de l'économie sociale et solidaire se développera en s'appuyant sur les moyens que nécessitent nos ambitions partagées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente BESSON.

N° 2009-0987 - développement économique - Sciences de la vie - Projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbone) - Avenant n° 1 à la convention de financement avec le Groupement de coopération sanitaire (GCS) - Convention de financement avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0987. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-0989 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Les Lyonnais de New York - Année 2009 - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0989. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Monsieur le président, puisque vous m'y avez invité tout à l'heure, je voudrais dire deux mots à nouveau sur les Lyonnais de New York qui est un sujet récurrent. Certaines questions de certains de nos collègues ont été posées les années précédentes et sont à nouveau posées cette année. En fait, il y a deux obédiences, je dirai : ceux qui pensent que l'on ne dépense pas assez d'argent et ceux qui pensent que l'on en dépense trop.

Je me suis rendu compte, avec l'intervention de Henry Chabert, qu'il y a des gens qui se demandent également pourquoi nous sommes à New York et pas à Bamako. Je crois qu'il faut avoir conscience que les USA sont un marché stratégique pour nous. Je vous rappelle que ce sont les premiers investisseurs dans la région Rhône-Alpes et qu'ils sont également parmi les touristes les plus importants, je crois qu'ils sont deuxième ou troisième dans le classement de l'Office du tourisme.

New York est bien entendu le centre névralgique aux Etats-Unis et l'idée qui est derrière les Lyonnais de New York est de créer un réseau d'aficionados de Lyon qui soit capable de nous relayer et de relayer nos entreprises, nos acteurs culturels et nos sportifs. Actuellement, il y a 450 membres officiels dans les Lyonnais de New York qui sont publiés sur un annuaire. Ces 450 membres sont également présents bien sûr sur le site ; il y a aussi, pour ceux qui sont intéressés, une newsletter qui paraît régulièrement.

La mission des Lyonnais de New York est bien entendu d'abord la promotion économique et, à cet égard, il y a des réunions régulières et beaucoup de chefs d'entreprises présentent leur entreprise lyonnaise devant ces gens-là.

Nous avons également abordé d'autres domaines que le domaine économique et, monsieur le président, vous étiez vous-même à New York pour une rencontre entre le Harlem RBI et l'association Sport dans la ville sur le thème de l'intégration par le sport dans les agglomérations.

Troisième activité, il y a des actions relations presse relativement importantes puisque nous avons eu déjà trois parutions dans des médias importants aux Etats-Unis.

Il y a également des liens avec l'université de New York qui travaille étroitement avec les Lyonnais de New York et les universités lyonnaises.

Cette année devraient être développés des liens avec les associations des Américains à Lyon pour permettre et accélérer encore la synergie entre les Lyonnais et cette association qui est aujourd'hui la première association française à New York.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme BAUME : Comme je l'ai déjà dit en commission, les Verts ne sont absolument pas hostiles à la convivialité et, pour répondre à monsieur Daclin -mais je l'ai déjà dit-, il me semble que les touristes, y compris les touristes à vocation économique,

peuvent tout à fait prendre des contacts avec des entreprises lyonnaises et grand lyonnaises qui auront réalisé les grands projets que vous portez pendant ce mandat.

Effectivement, si à la fin du mandat 20 % des emplois du territoire sont dans l'économie sociale et solidaire, si le bilan carbone des activités du Grand Lyon est neutre, si tous les grands projets aboutissent -ce que nous espérons et ce en quoi nous avons confiance, nous, les Verts-, nous imaginons bien que de New York à Barcelone en passant par Sao Paulo, Bruxelles, grâce à l'excellent travail et le dévouement des vice-présidents et des services ainsi que grâce au partenariat avec la CRCI entre autres, les actions du Grand Lyon seront connues et susciteront l'intérêt par elles-mêmes.

C'est pourquoi, en ces temps où l'argent public est si rare et en ces heures où chacun appelle de ses vœux le changement de modèle de développement, autant nous étions très favorables au soutien de Promess et des autres accords de coopération décentralisée, autant nous votons franchement contre les 55 000 € pour cette association, qui au demeurant est sûrement très sympathique.

M. LE PRÉSIDENT : Nous, nous faisons cela pour le bilan carbone généralisé, pour éviter des déplacements en avion et donc, il nous semblait qu'il valait mieux subventionner des gens sur place plutôt que d'envoyer des ambassadeurs qui auraient pris l'avion, contribuant à la pollution de la planète. Donc voilà, c'était pour cela que nous l'avions fait. Mais si vous me dites que c'est le contraire qu'il faut faire, je veux bien regarder à nouveau.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : groupe Les Verts,
- abstentions : groupes Ensemble pour le Grand Lyon - Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2009-0994 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat -Attribution d'une subvention à l'incubateur Crealys pour son programme d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0994. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le président, chers collègues, l'incubateur Crealys témoigne de l'action concrète de la Communauté urbaine en faveur de la création d'entreprises. Cela mérite d'être poursuivi, surtout que les défaillances d'entreprises, plus marquées en Rhône-Alpes qu'au plan national, se poursuivent. Le tribunal de Commerce ne connaît pas la reprise.

Il faut bien reconnaître que les grands groupes, les donneurs d'ordres comme le secteur bancaire n'ont pas manifesté dans la crise la même sollicitude que nous - quand je dis nous, c'est le Grand Lyon- vis-à-vis des PME, start-up et laboratoires. Pire, la crise aidant, les grands groupes abandonnent leurs sous-traitants -voir Florence et Peillon, dernier exemple en date à Vaulx en Velin-, amplifient et accélèrent leurs restructurations, délocalisent, externalisent leur recherche, dérèglementent, tentent de faire exploser le code du travail et pèsent sur les salaires ! La valse des milliards s'accroît : le laboratoire pharmaceutique Abbott rachète la division de Solvay pour 5 milliards d'euros et Merck rachète un groupe américain pour 41 milliards d'euros.

Force est de constater que les différents G 20, les plans de relance gouvernementaux, l'argent aux banques sans exigence quant à son utilisation n'ont rien réglé, si ce n'est d'avoir sauvé de la banqueroute les plus gros actionnaires, la finance et le capital. Le dogme intangible, c'est : "l'argent roi", le mot d'ordre : "Touchez pas au grisbi !". Mais, au casting, je préfère le couple Gabin-Moreau au couple Sarkozy-Parisot car nos populations souffrent, l'inquiétude est générale, nos jeunes n'ont pas d'avenir, voilà le résultat des politiques gouvernementales.

Par contre, la pharmacie -et ce sera le seul secteur- connaîtra en 2009, comme en 2008, une augmentation de son chiffre d'affaires. C'est vrai que le marché de la santé a plus que doublé ces dix dernières années et, si les génériques modifient le paysage, les groupes ne connaîtront pas de difficultés financières dans les années à venir. Ainsi, les conseils d'administration des quinze plus grands groupes mondiaux redistribuent aux actionnaires plus de 40 % du résultat net, contre 20 % il y a à peine quatre à cinq ans. Ces résultats sont obtenus par des tarifications qui explosent au point de conduire les autorités de santé de par le monde à prendre position pour une adéquation entre prix et efficacité thérapeutique. Enfin, ils ont supprimé 30 000 emplois ces deux dernières années.

Sanofi-Aventis a des résultats excellents au premier semestre 2009 : + 6,7 % de chiffre d'affaires et + 22 % de bénéfice net par action (BNPA) -seul critère d'efficacité du groupe-, 899 M€ de provisions pour mener à bien les restructurations annoncées. Il a pour objectif de réaliser 2 milliards d'euros d'économies d'ici à 2013, tout cela pour toujours plus redistribuer aux actionnaires dont les deux principaux sont Total et L'Oréal. Ce groupe investit 300 M€ à Neuville. C'est bien, bravo, tant mieux ! Mais, conséquence directe pour lui, il envisage d'abandonner les médicaments, soit 500 emplois menacés. Nous ne pouvons, chers collègues, cher président, sans rien dire ni tenter, nous y résigner. Dans le même mouvement, ce groupe décide d'externaliser sa recherche, soit 1 250 emplois de chercheurs en moins, 500 dans les services généraux, 1 000 visiteurs médicaux et, en fabrication, 700 CDI supprimés ! C'est 20 % du potentiel de recherche menacé ainsi que toutes les activités du groupe !

En attirant votre attention sur cette situation, avec des faits vérifiés, je ne cherche pas à nuire, pour des raisons idéologiques, à un grand groupe, je propose simplement, pour ce groupe, un autre rayonnement, une autre démarche, une autre logique de développement, un autre rapport aux patients, au monde de la santé, aux salariés, aux collectivités locales.

Mi-septembre, j'ai contribué à la rencontre des Sanofi des différents sites de France (46 sites dans 23 départements et 13 régions) avec des élus des collectivités concernées (vice-présidents de Régions et d'agglomérations, élus locaux) et des parlementaires (députés, sénateurs, parlementaires

européens). Nous allons interpellier nos collègues dans toutes les assemblées, comme je le fais ici aujourd'hui, nous allons interpellier les pouvoirs publics, les ministères concernés. Des rencontres régionales et européennes devraient être organisées et des interventions sont envisagées à l'Assemblée nationale pour mettre en place une commission parlementaire sur les pratiques des groupes pharmaceutiques, au Sénat et au Parlement européen, en lien avec les politiques de santé et la recherche.

Il s'agit, mes chers collègues, cher président, de promouvoir l'avenir de l'industrie pharmaceutique tournée vers les patients et non plus vers le BNPA ! Je vous propose, monsieur le président, mes chers collègues, de contribuer à cette démarche. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Sur votre interpellation, je regarderai ces questions au Sénat avec attention.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0896 - Soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail envers les entreprises de la Communauté urbaine - Phase 2009 - Demande de subvention Feder à la région Rhône-Alpes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2009-0900 - Société Lyon Parc Auto - Prise de participation dans une société commerciale à Grenoble - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0909 - Oullins - Pole multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle et gestion des eaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0896, 2009-0900, 2009-0909. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Le dossier numéro 2009-0896 concerne un soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail envers les entreprises de la Communauté urbaine et qui a pour forme la demande de subvention Feder à la région Rhône-Alpes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Quiniou n'ayant pas pris part au vote du dossier numéro 2009-0896, Mme Perrin-Gilbert, MM. Abadie, Bernard R., Turcas (pouvoir à M. Buffet) n'ayant pas pris part au vote du dossier numéro 2009-0900 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2009-0901 - Tassin la Demi Lune - Travaux de génie civil pour le réseau mutualisé des télécommunications, rue Joliot-Curie - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0904 - Tassin la Demi Lune - Réaménagement du carrefour de la Libération - Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0908 - Lyon 5° - Accès du site de l'Antiquaille - Aménagement d'un carrefour à feux - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0912 - Tassin la Demi Lune - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse rue Joliot-Curie - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0901, 2009-0904, 2009-0908 et 2009-0912. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable pour les quatre dossiers présentés. Deux dossiers concernent des travaux de génie civil et une convention avec le Sigerly sur la rue Joliot-Curie à Tassin la Demi Lune, un aménagement de carrefour au niveau du site de l'Antiquaille et du pôle scolaire qui se trouve dans le même secteur ; enfin, le réaménagement du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune, la déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU, projet qui est attendu par les Tassillois bien sûr mais aussi par tout l'ouest de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2009-0902 - Albigny sur Saône - Densification du centre - Reconversion de la friche du Centre de long et moyen séjour - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Tranche 2 - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0905 - Genay - Voie nouvelle - Accès à la nouvelle caserne du Service départemental d'incendie et de secours - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0911 - Albigny sur Saône - Parking de la gare - Aménagement de l'extension - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0902, 2009-0905 et 2009-0911. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Pour le premier dossier, il s'agit, sur Albigny sur Saône, de la densification du centre avec une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 2 M€ TTC.

Le deuxième rapport concerne Genay avec une voie nouvelle et l'accès à la nouvelle caserne du service départemental d'incendie et de secours pour un montant de 110 000 €.

Le troisième rapport concerne également Albigny sur Saône pour la création de 70 places de parking en plus des 104 places réalisées pour un montant de 100 000 € TTC

Avis favorable, monsieur le président, sur ces trois dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2009-0903 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville Ouest VN 14 et VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0906 - Givors - Aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0910 - Vénissieux - Création de la voie nouvelle n° 19 - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0913 - Autorisation de signer un avenant au marché public pour "Intervention de sécurité et de viabilité pour le tunnel sous Fourvière (TSF), mise en place de balisage et déviations, nettoyage des chaussées et ouvrages annexes pour tous les tunnels gérés en régie" - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0903, 2009-0906, 2009-0910 et 2009-0913. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : La commission émet un avis favorable sur ces quatre dossiers, en notant simplement que, sur le dossier numéro 2009-0903, il y a eu une petite erreur dans le corps du rapport : dans le paragraphe "*Eu égard à l'urgence... de désamiantage*", il convient de lire : "**150 000 €**" au lieu de "**160 000 €**".

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOS.

II - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0914 - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'OPH de Villeurbanne - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0921 - Subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2009 - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2009-0922 - Changement de dénomination sociale de l'OPH de Villeurbanne - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0914, 2009-0921 et 2009-0922. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-0915 - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Gilbert Vincent - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0916 - Lyon 7° - Cité scolaire internationale - Transfert de gestion du groupe scolaire à la ville de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Bruno Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0915 et 2009-0916. Monsieur Bruno Bernard, vous avez la parole.

M. Bruno BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Fournel (pouvoir à M. Touleron) n'ayant pas pris part au vote du dossier numéro 2009-0916 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. Bruno BERNARD.

N° 2009-0917 - Lyon 2° - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au Centre d'échanges de Lyon Perrache - Lancement de la procédure de dialogue compétitif - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0918 - Lyon 7° - Garage véhicules légers Clément Marot - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Barthélémy comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0917 et 2009-0918. Monsieur Barthélémy, vous avez la parole.

M. BARTHELEMY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BARTHELEMY.

N° 2009-0919 - Vénissieux - Construction d'un atelier de serrurerie pour le service de la voirie et d'une aire extérieure pour balayeuse et stockage de matériaux 18, rue de la République - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2009-0919. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2009-0924 - Cadre d'emplois des adjoints techniques - Evolution du régime indemnitaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2009-0924. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2009-0925 - Prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et les activités événementielles de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Terrot comme rapporteur du dossier numéro 2009-0925. Monsieur Terrot, vous avez la parole.

M. BUFFET, rapporteur en remplacement de M. TERROT absent momentanément : Il n'est pas là. Je me permets donc de rapporter le dossier. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BUFFET rapporteur en remplacement de M. TERROT, absent momentanément.

III - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0926 - Bron - Parc cimetière communautaire de Bron Parilly - Convention pour la prise en charge des corps des enfants déclarés sans vie auprès de l'officier d'état civil de la ville - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ariagno comme rapporteur du dossier numéro 2009-0926. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2009-0927 - Lyon 9° - Fontaines sur Saône - Rénovation du ponton, des terrasses et de la halte fluviale quai Raoul Carrié et de la passerelle quai Jean-Baptiste Simon à Fontaines sur Saône - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0930 - Bron - Saint Priest - Boulevard de Parilly - Avenue Pierre Mendès-France - Emissaire du plateau du Sud-Est - Subvention de l'Agence de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0950 - Prestations relatives aux études de sols et aux conseils géotechniques auprès des services de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coste comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0927, 2009-0930 et 2009-0950. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. COSTE.

N° 2009-0928 - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Construction des lignes fortes de transports en commun C1 et C2 - Avenant à la convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0931 - Givors - Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme de travaux triennal prévisionnel 2009-2011 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0932 - Lyon 7° - Réhabilitation de la station de relèvement de Gerland - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0933 - Saint Fons - Marché d'exploitation de la station d'épuration - Avenant n° 1 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0934 - Plan d'éducation au développement durable - Attribution d'une subvention à l'association Les petits débrouillards Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0935 - Val de Saône - Animation de l'agenda 21 - Convention triennale 2009-2011 entre le Syndicat de communes Saône-Monts d'Or et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0936 - Développement durable - Agenda 21 - Soutien à l'élaboration du cahier n° 3 de l'Observatoire national des agendas 21 locaux en partenariat avec l'association 4 D - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0937 - Agenda 21 et plan d'éducation au développement durable - Attribution d'une subvention à l'association Rés'OGM pour l'organisation du colloque Nourrir l'Humanité - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0938 - Nettoyement des réseaux d'égouts, des ouvrages d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0940 - Opération "numéro vert ambroisie" - Convention 2009 de partenariat avec le département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0942 - Programmation complémentaire - Plan de relance Economie d'énergie sur le patrimoine immobilier communautaire - Première individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-0946 - Conférence internationale Novatech 2010 - Attribution d'une subvention au GRAIE pour l'organisation de la conférence - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0947 - Conférence internationale Union pour la Méditerranée - Attribution d'une subvention au Programme Solidarité Eau (PS-Eau) pour l'organisation de la conférence - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0948 - 40 ans du Grand Lyon - Organisation des Balades urbaines - Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme et Bureau des congrès du Grand Lyon - Délégation générale au développement urbain -

N° 2009-0952 - Fleurieu sur Saône - Rue du Buisson - Requalification - Traitement des eaux de ruissellement - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le vice-président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0928, 2009-0931 à 2009-0938, 2009-0940, 2009-0942, 2009-0946 à 2009-0948 et 2009-0952. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien) n'ayant pas pris part au vote du dossier numéro 2009-0946 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

N° 2009-0939 - Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Conventions de participation au financement des études préalables aux actions T1 "interdiction des véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) les plus polluants" et T3 "réduction progressive de la vitesse" - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2009-0939 est retiré.

(Retiré).

N° 2009-0943 - Règlement intérieur des déchèteries - Accès gratuits à certaines associations et fondations pour le traitement de leurs déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0944 - Reprise des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés 1.02 et 1.11 issus des déchets triés de la collecte sélective de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0945 - Reprise des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés 1.02 et 1.11 issus des déchets triés de la collecte sélective de la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Joly comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0943 à 2009-0945. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. JOLY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. JOLY.

IV - COMMISSION URBANISME

N° 2009-0953 - Vénissieux - Abrogation de la délibération n° 96-0469 en date du 19 février 1996 relative à la cession à la Sacoviv d'un terrain situé avenue Marcel Cachin - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Hamdiken-Ledesert comme rapporteur du dossier numéro 2009-0953. Madame Hamdiken-Ledesert, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur en remplacement de Mme HAMDIKEN-LEDESERT absente : En son absence, je rapporte l'avis favorable de la commission sur ce dossier concernant Vénissieux.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID en remplacement de Mme HAMDIKEN-LEDESERT absente.

N° 2009-0954 - Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activité de Sermenaz - Protocole de liquidation avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0961 - Bron - Abords des centres commerciaux Plein Ciel et Bellevue - Aménagement - Quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0975 - Bron - ZAC du Fort - Approbation du protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0980 - Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Hauts de Feuilly - Approbation du protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0981 - Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Feuilly - Approbation du protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0954, 2009-0961, 2009-0975, 2009-0980 et 2009-0981. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis très favorable sur ces cinq dossiers de bilan de liquidation. Il faut noter que trois de ces dossiers dégagent des économies de 8 M€. C'est notable par rapport au bilan prévisionnel.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs Da Passano, Barge, Brachet, Bouju et Giordano ne prennent pas part au vote sur les dossiers numéros 2009-0954, 2009-0961, 2009-0980 et 2009-0981. Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Da Passano, Barge, Brachet, Bouju et Giordano (pouvoir à M. Coste) n'ayant pas pris part au vote des dossiers numéros 2009-0954, 2009-0961, 2009-0980 et 2009-0981 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2009-0955 - Grand parc Miribel Jonage - Financement du poste de directeur de projets culture et cohésion sociale - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Sturla comme rapporteur du dossier numéro 2009-0955. Monsieur Sturla, vous avez la parole.

M. STURLA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. STURLA.

N° 2009-0958 - Dispositif des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participations de l'Etat et des communes au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission - Année 2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0983 - Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions de partenariat pour la tranquillité mises en oeuvre par l'OPH du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des neufs bailleurs sociaux participant au programme - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0958 et 2009-0983. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2009-0960 - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Convention de superposition d'affectation entre le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, la Communauté urbaine et EDF - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0962 - Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Anneau Bleu - Aménagement des berges du canal de Jonage - Déclaration de projet après enquête publique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0963 - Lyon 1^{er} - Lyon 2^o - Rives de Saône - Réaménagement du quai Saint Antoine à Lyon 1^{er} et Lyon 2^o - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0968 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Anneau Bleu - Canal de Jonage - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Roland Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0960, 2009-0962, 2009-0963 et 2009-0968. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le vice-président BERNARD, rapporteur : La commission a donné un avis favorable sur l'ensemble de ces dossiers. Il suffit à chacun de nos collègues de bien lire les projets de délibérations pour s'apercevoir que ce sont d'excellents dossiers qui font partie du beau projet du canal de Jonage et de l'Anneau bleu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. C'est ce que nous réalisons, ce que je disais tout à l'heure. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BERNARD.

N° 2009-0964 - Lyon 1^{er} - Lyon 4^o - Rives de Saône - Quai Gillet - Aménagement du bas-port - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Bouju comme rapporteur du dossier numéro 2009-0964. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le vice-président BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BOUJU.

N° 2009-0965 - Meyzieu - Quartier des Plantées - Aménagements liés à la scission de la copropriété - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0966 - Meyzieu - Quartier des Plantées - Travaux d'aménagement des espaces publics - 5^e tranche et dernière - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0976 - Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Avenant n° 2 au protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0978 - Lyon 9^o - ZAC Industrie Nord - Convention de participation financière des constructeurs - Modification du bilan financier - Prorogation de la ZAC - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement (CPA) signée avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0979 - Mions - ZAC des Pierres Blanches - Prorogation de la convention publique d'aménagement (CPA) - Approbation du bilan d'opération révisé - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2009-0982 - Lyon 3^o - Part-Dieu - Dépose minute - Mandat de travaux - Quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Guy David comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0965, 2009-0966, 2009-0976, 2009-0978, 2009-0979 et 2009-0982. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers concernant des ZAC et des travaux divers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je signale au passage que deux dossiers concernent la commune de Meyzieu pour 1 M€ et 700 000 €. Ce qui prouve que, de la Communauté urbaine, il ne faut peut-être pas s'en retirer trop vite.

Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Da Passano, Barge, Brachet, Bouju et Giordano (pouvoir à M. Coste) n'ayant pas pris part au vote des dossiers numéros 2009-0954, 2009-0961, 2009-0980 et 2009-0981 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0967 - Saint Priest - Quartier Bel Air - Secteur Mansart-Farrère - Mission d'étude urbaine de requalification - Convention de participation financière de la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0973 - Lyon 5^o - PLU de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 2 - Projet d'extension de l'hôpital de gérontologie de Fourvière - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2009-0974 - Lyon 7^o - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 7 - ZAC du Bon Lait - Développement de l'entreprise Babolat et maintien par reconstruction de son siège - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la vice-présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0967, 2009-0973 et 2009-0974. Madame David, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

N° 2009-0969 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Quartier de la Darnaise - Secteur Lénine sud - Création des réseaux et aménagement des espaces extérieurs des logements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0970 - Vénissieux - Quartier Max Barel - Tranche n° 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Actualisation du plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Chabert comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0969 et 2009-0970. Monsieur Chabert, vous avez la parole.

M. GIGNOUX, rapporteur en remplacement de M. CHABERT absent momentanément : Je rapporte ce dossier en l'absence de monsieur Chabert. Avis très favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GIGNOUX.

N° 2009-0971 - Villeurbanne - Quartier des Brosses - Ilot de la Poudrette - Projet de renouvellement urbain - Création d'une voie et d'un espace public - Bilan de l'enquête publique préalable - Déclaration de projet - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0984 - Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Projet de restructuration urbaine (1^{ère} phase) - Création d'une voirie de désenclavement - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0971 et 2009-0984. En l'absence de monsieur Llung, c'est un avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. Llung absent.

N° 2009-0972 - Lyon 6° - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin Genève - Site SEPR - Création et requalification de voiries - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2006 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Bargoin comme rapporteur du dossier numéro 2009-0972. Madame Bargoin, vous avez la parole.

Mme BARGOIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme BARGOIN.

N° 2009-0977 - Limonest - ZAC des Bruyères - Désignation de l'aménageur - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la vice-présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2009-0977. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le président, pour désigner la SERL comme concessionnaire de la ZAC des Bruyères après mise en concurrence.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs Da Passano, Barge, Brachet, Bouju et Giordano ne prennent pas part au vote. Pas d'opposition ?

Adopté, MM. Da Passano, Barge, Brachet, Bouju et Giordano (pouvoir à M. Coste) n'ayant pas pris part au vote des dossiers numéros 2009-0954, 2009-0961, 2009-0980 et 2009-0981 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

V - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-0986 - Attribution d'une subvention à l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) pour son programme d'actions 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

N° 2009-0991 - Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la municipalité d'Alep en Syrie - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Daclin comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0986 et 2009-0991. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Kimelfeld n'ayant pas pris part au vote du dossier numéro 2009-0986 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2009-0988 - Aide d'urgence à la ville de Ouagadougou suite aux inondations - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2009-0990 - Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Julien-Laferrrière comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0988 et 2009-0990. Monsieur Julien-Laferrrière, vous avez la parole.

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIERE, rapporteur : Avis favorable de la commission. Trente secondes pour rappeler que l'agglomération de Ouagadougou a subi, au début du mois de septembre, les pires inondations de son histoire et, par le rapport 2009-0988, le Grand Lyon soutient les efforts de la municipalité de Ouagadougou pour prendre en charge les 150 000 sinistrés de ces inondations, les pires -je le répète- que cette ville ait connues.

M. LE PRÉSIDENT : Ce qui prouve bien que l'on n'a pas une délégation des Lyonnais à Ouagadougou mais on agit tout de même.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2009-0992 - Action présence-tranquillité dans les transports en commun - Attribution d'une subvention à l'association Medialys pour la période 2009-2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2009-0993 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour le financement des Interconnectés 2009 - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0992 et 2009-0993. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, Mme Besson et M. Giordano (pouvoir à M. Coste) n'ayant pas pris part au vote du dossier numéro 2009-0992 (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

Question orale

présentée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une question orale sur la campagne de communication du Grand stade déposée par monsieur Buffet.

(VOIR annexe 3 du procès-verbal).

M. BUFFET : Monsieur le président, cette question, je la pose au nom du groupe puisque, depuis plusieurs jours, nous avons vu une campagne de communication de l'Olympique lyonnais sur le projet du Grand stade à Décines s'affichant sur de magnifiques panneaux de l'agglomération.

La presse d'ailleurs s'en est fait l'écho et a annoncé son coût, fixé d'abord à 500 000 €, puis semble-t-il ensuite rectifié à 50 000 €, étant précisé ou il sera précisé que ceci sera supporté par l'Olympique lyonnais.

Nous sommes surpris à deux titres.

D'abord, sur le fond : sans doute, il est peut-être prématuré de lier la candidature de Lyon à l'Euro 2016 et la réalisation du stade lui-même en la considérant d'ores et déjà comme acquise alors que nous connaissons, les uns et les autres, les difficultés qui peuvent se présenter, notamment les difficultés juridiques.

Sur la forme surtout : en outre, l'Olympique lyonnais et la campagne est signée par le Conseil général, le Sytral, la ville de Décines et donc le Grand Lyon. Le groupe que je préside souhaite connaître réellement la participation financière du Grand Lyon, que cette participation d'ailleurs ait un caractère direct ou un caractère indirect.

Nous constatons que vous avancez sur ce dossier seul alors qu'aucun vote de l'Assemblée communautaire n'est intervenu sur la réalisation du Grand stade lui-même. Certes, sur les révisions de PLU mais pas sur d'autres sujets.

Nous vous demandons donc de nous donner toutes les précisions sur cette campagne de communication, notamment sur le point de la participation financière du Grand Lyon, dont je rappelle que cette participation peut être directe ou indirecte.

M. LE PRÉSIDENT : Sur la campagne de l'Olympique lyonnais pour le Grand stade, c'est évidemment une campagne qui est financée par l'Olympique lyonnais. La ville de Lyon -et non le Grand Lyon- s'est contentée, si je puis dire, de mettre les panneaux Decaux à disposition pour les petites affichettes qui ont été éditées.

Donc, ensuite, nous avons décidé, avec le Conseil général, le Grand Lyon, de pouvoir apposer évidemment notre signature parce que nous pensons que c'est important. Je crois que personne n'en doute dans l'agglomération.

Sur la candidature, c'est le président de la Fédération française de football qui, lui-même, est venu à Lyon nous dire que le Grand stade était évidemment tout à fait capital pour le dossier de la France et que, si jamais le Grand stade ne se faisait pas (puisque'il faut trois ou quatre stades de 60 000 personnes pour pouvoir accueillir l'Euro 2016), cela remettait en cause la candidature de la France.

Madame Rama Yade, comme vous le savez, est venue dans l'agglomération. Je crois que vous étiez retenu à ce moment-là parce qu'elle aurait souhaité vous voir, je pense. Elle m'avait rencontré avant et m'a indiqué combien elle était attachée à la fois au dossier du Grand stade et à la candidature de la France à l'Euro 2016, combien elle comptait sur le soutien du Grand Lyon ; et vous connaissez mon attachement aux ministres de la République, je ne me suis pas senti le courage de le lui refuser.

(Rires).

M. BUFFET : Je connais votre attachement aux ministres de la République, quels qu'ils soient, je connais aussi la différence d'appréciation que vous leur portez selon les circonstances.

Simplement, ce que je voudrais préciser c'est que vous évoquez quatre grands stades de 60 000 personnes. Or, le président de l'Olympique lyonnais vient d'annoncer dans la presse qu'il accepterait volontiers un stade de 43 000 places. Alors il faut que l'on se mette d'accord sur la façon dont les choses avancent !

M. LE PRÉSIDENT : Interrogez le président de l'Olympique lyonnais !

M. BUFFET : Je réponds à votre affirmation de tout à l'heure simplement pour vous dire qu'une question de plus vient se poser à nouveau sur cette affaire-là et que les choses ne me semblent pas ficelées complètement, quel que soit d'ailleurs le niveau de décision qui devra intervenir. C'est tout ce que je voulais savoir.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Rama Yade va être déçue de votre intervention parce qu'elle comptait beaucoup sur vous.

M. BUFFET : J'aurai l'occasion de la revoir. J'ai déjà eu l'occasion de lui dire ce que j'en pensais au nom du groupe de façon très claire et j'aurai sans doute l'occasion de la revoir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je pense que vous êtes satisfaits de la réponse.

Pour le reste, mes chers collègues, à la prochaine fois pour de nouvelles émotions !

(La séance est levée à 18 heures 20).

Annexe 1

Plan modes doux 2009-2020 du Grand Lyon
(dossier n° 2009-0895)

**Plan modes doux 2009-2020
du Grand Lyon**



Conseil communautaire du 28 septembre 2009



GRAND LYON

Voirie

Nouveau Plan Modes Doux 2009 - 2020

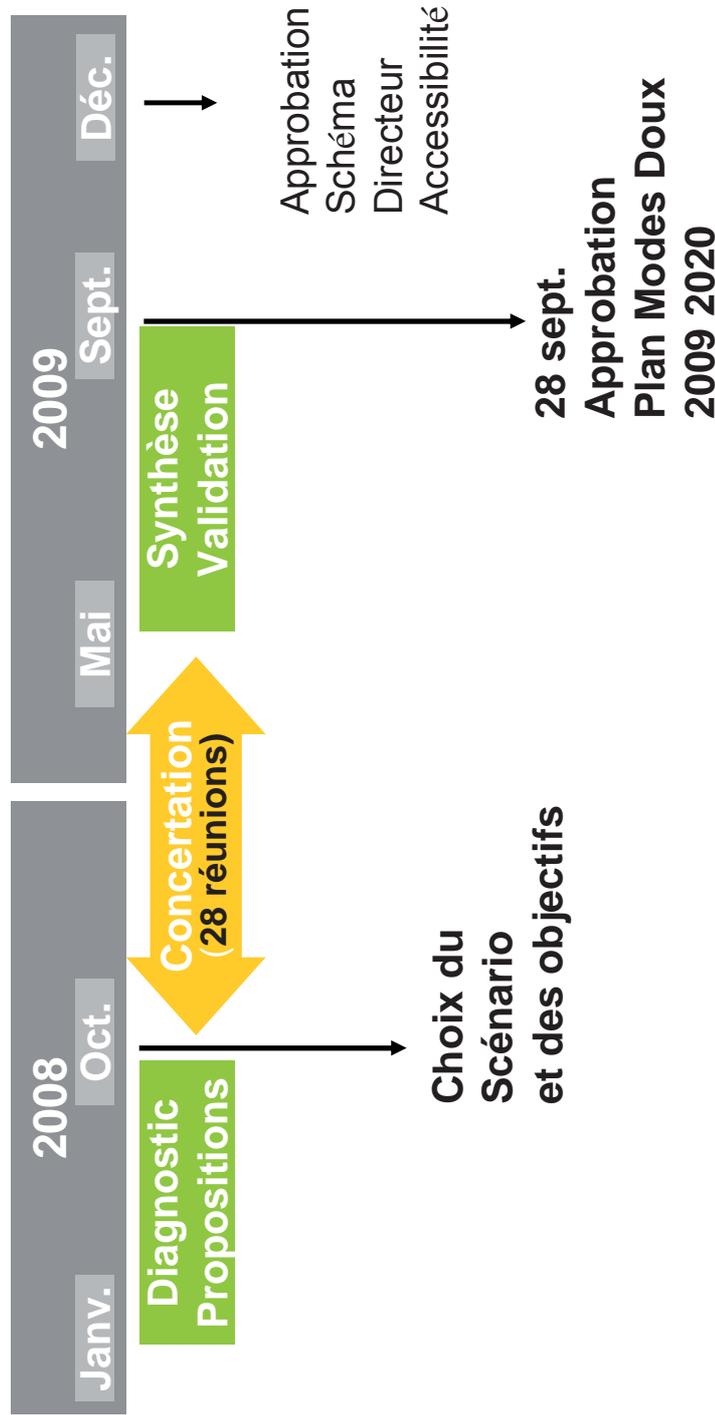


Nouveau plan des modes de déplacements doux du Grand Lyon

Plan Modes Doux 2009-2020

Poursuivre l'élan du 1^{er} Plan Modes Doux pour une **politique plus ambitieuse en faveur des vélos et piétons** en cohérence avec PDU et Plan climat territorial

Calendrier d'élaboration :



Objectifs retenus pour le nouveau Plan Modes Doux pour les vélos

⇒ Horizon 2014 :

Doubler la part modale vélo et atteindre 5%
(en 2009, environ 2,5% des déplacements se font en vélo)

⇒ Perspective 2020 :

Viser une part modale de : 7,5%

Sachant que 2/3 des déplacements, tous modes confondus, sont inférieurs à 3 km.





Les principales mesures pour atteindre les objectifs de croissance de l'usage :

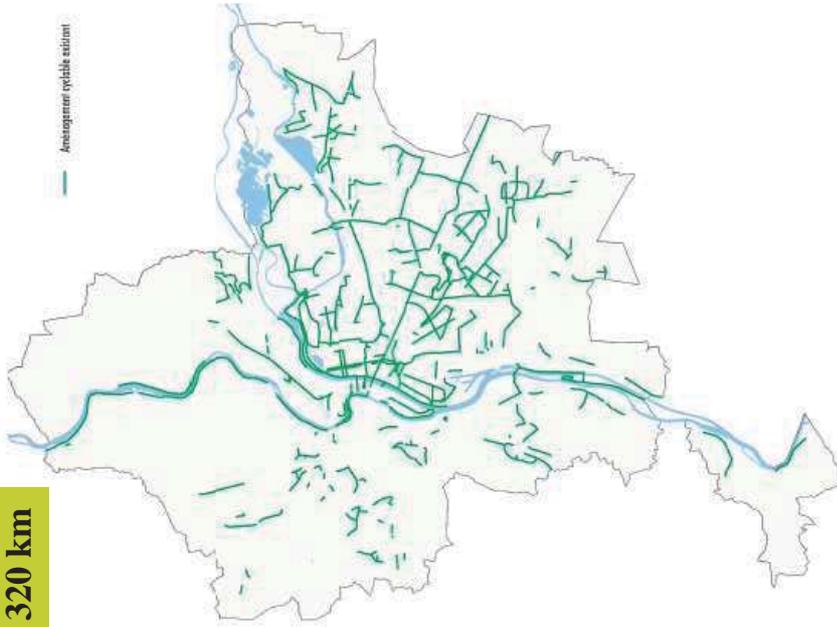
- ⇨ Renforcement du réseau cyclable avec un rythme de réalisation des **aménagement cyclables porté à 30 km /an**
- ⇨ Une **offre de services vélos améliorée** et diversifiée

Nouveau Plan Modes Doux 2009 - 2020



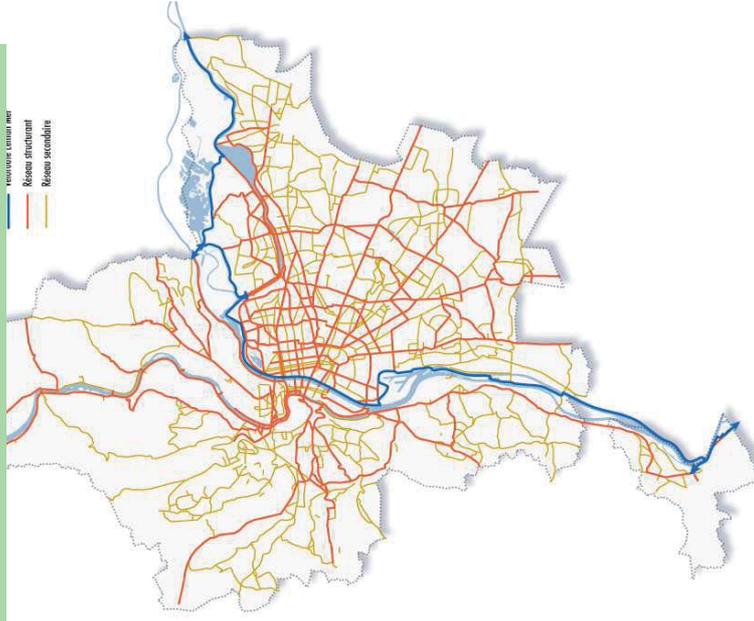
Nouveau plan
des modes de
déplacements
doux du Grand
Lyon

**Réseau cyclable
existant 320 km**



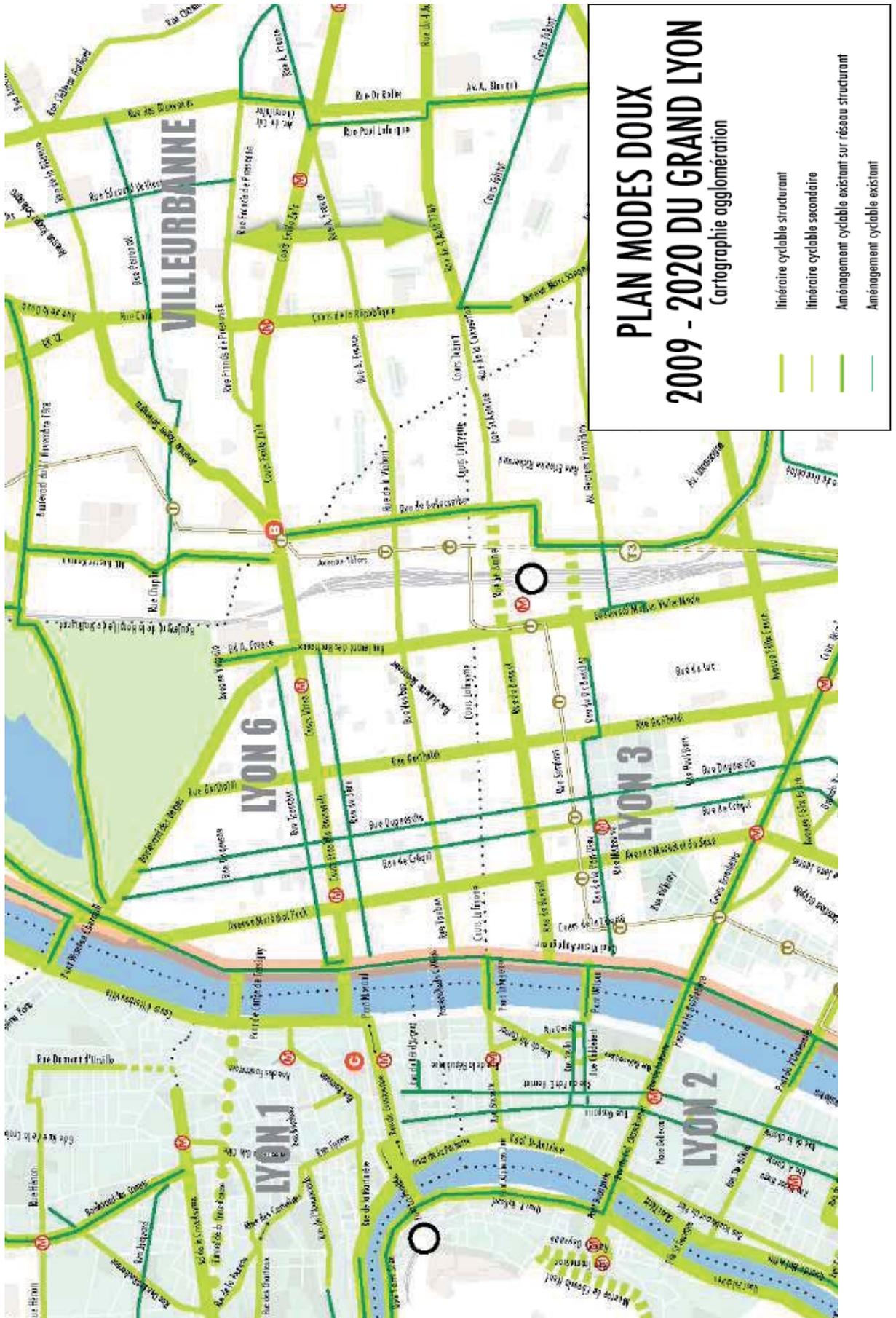
**Réseau cible
2014 : 520 km (existant+200 km)
2020 : 920 km (existant+600 km)**

Objectifs
d'attribution

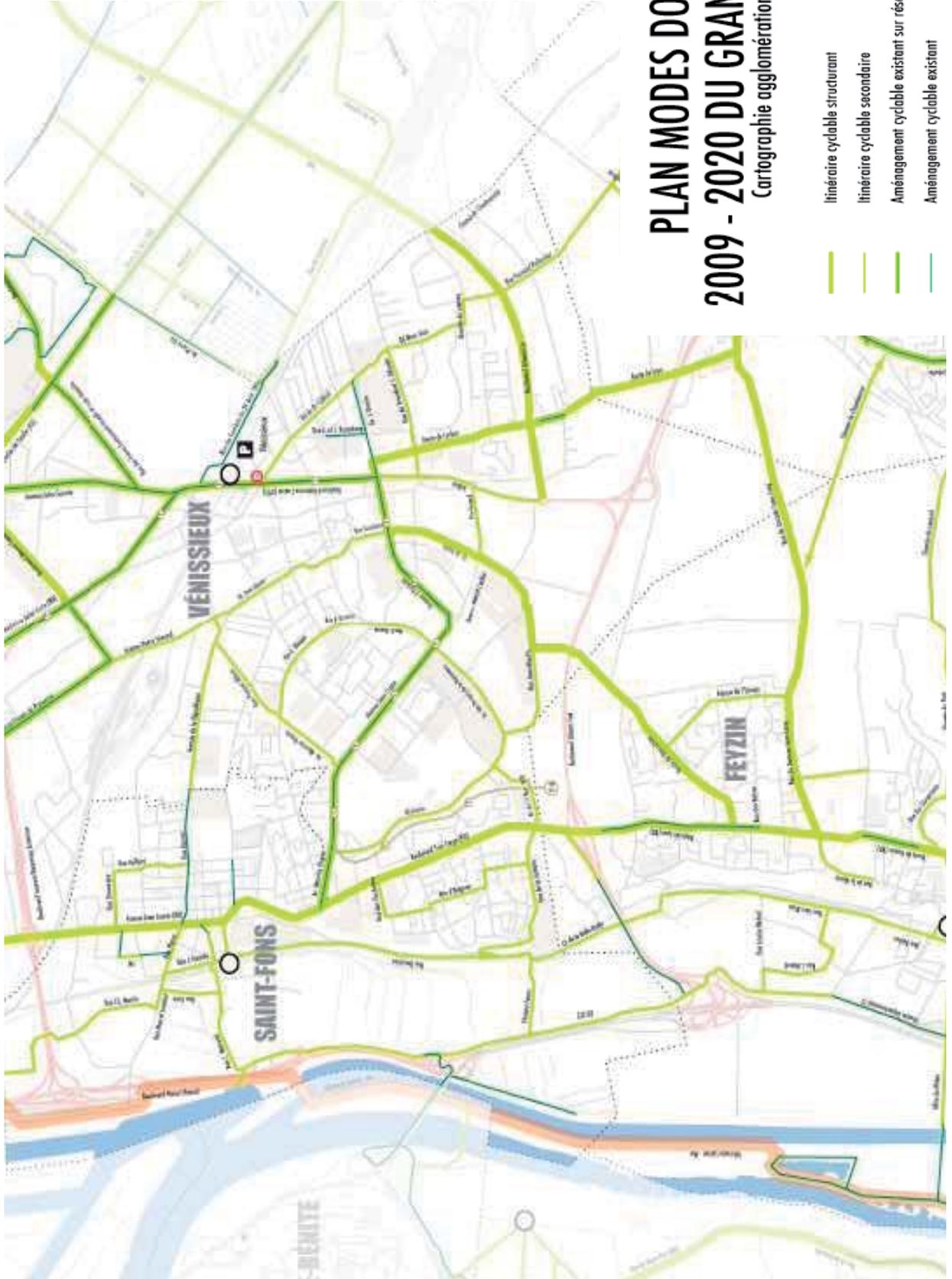


Territoire	Réseau existant (km)	Réseau cible 2014 (km)	Réseau cible 2020* (km)
Centre	100	170	250
Périphérie	220	350	670
Total Grand Lyon	320	520	920

Extrait cartographique Plan Modes Doux Centre



Extrait cartographie Plan Modes Doux Portes du Sud



Le Plan Modes Doux pour les vélos



2- Un volet services vélo avec :

- **les arceaux de stationnement vélo:**
déploiement au rythme de 1000/an



- **le service Vélo'V :**

développement qualité de service
pour les usagers et innovations



- **les nouveaux services vélo (à l'étude) :**

- réseau de parcs de **stationnement vélo sécurisé**
 - gares, parcs auto relais, parcs auto concédés
 - campus
 - zones d'activité
- Offre de **location de vélo longue durée**
 - en complément de vélo'v hors centre
 - en rabattement vers les trains, métros tramways





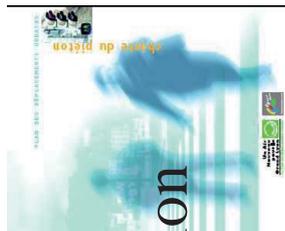
Le Plan Modes Doux côté piétons

Un volet aménagement :

- Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

(approbation fin 2009)

- Charte piétons de 1999 :
poursuite de son application
et mise à jour



- Expérimentations Zones 20 :



Les Pédibus :

Poursuite du dispositif d'appui aux circuits pédestres d'accompagnement scolaire en partenariat avec associations, communes et écoles



Annexe 2

Amendement présenté par le groupe Les Verts sur le rapport n° 2009-0895
(plan modes doux de l'agglomération lyonnaise 2009-2020)



Groupe des élus Verts au Conseil Communautaire du Grand Lyon

Rapport 2009-0895 au conseil du 28 septembre 2009-09-23
Plan modes doux de l'agglomération lyonnaise 2009-2020
Amendement présenté par le groupe des élus Verts

Considérant :

- que le développement de l'usage du vélo et de la marche est indispensable pour réduire la pollution, les émissions de gaz à effet de serre – comme le prévoit le plan de protection de l'atmosphère et le plan climat- et rendre la ville plus sûre et plus agréable à tous les usagers, y compris les plus vulnérables,
- que 54% de déplacements de 1 à 3 km dans l'agglomération sont effectués en voiture et qu'une partie d'entre eux pourraient être réalisés en vélo ou à pied si les cheminements piétons et les itinéraires cyclables étaient plus sûrs et plus nombreux ;
- que la réalisation du Plan Modes doux doit être accélérée, avec la mise en place de 40 km d'itinéraires par an d'ici 2014, et non pas seulement 30km/an comme indiqué dans le rapport ;
- que l'enveloppe proposée de 83M€ pour le réseau est affectée pour 67% aux grands projets (56M€) et que la somme dévolue aux autres projets doit être augmentée de 10M€ pour obtenir un meilleur maillage du réseau sur l'ensemble de l'agglomération,
- que la mise en accessibilité de l'espace public nécessite une enveloppe budgétaire supplémentaire, notamment pour élargir de nombreux trottoirs inférieurs à la largeur réglementaire,
- que des moyens humains et financiers supplémentaires doivent être attribués à la direction de la Voirie,

Il vous est proposé de modifier le rapport de la manière suivante :

Page 17, 2^e paragraphe et tableau

Une enveloppe de **105 M€** (au lieu de 90) d'investissements est ainsi identifiée pour le financement des actions en faveur des modes doux et décomposée comme suit :

Tableau de synthèse du budget prévisionnel modes doux 2009-2014 (page 17)

- réseau cyclable structurant : **27M€** (au lieu de 22)
- réseau cyclable secondaire : **10M€** (au lieu de 5)
- **accessibilité piétons, cheminements piéton, points noirs hors réseau structurant : 5M€**

Total : **105 M€**

Page 18 : DELIBERE

Approuve :

1. Les orientations et les objectifs poursuivis du plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise.
2. La programmation financière prévisionnelle

Décide :

1. que les financements correspondants feront l'objet d'autorisations de programmes spécifiques en fonction de l'avancement des projets.
2. que les communes conservent la faculté de réaliser en complément de ce plan tout aménagement n'ayant pas été identifié au stade de celui-ci.

Annexe 3

Amendement présenté par le groupe Les Verts sur le rapport n° 2009-0895
(plan modes doux de l'agglomération lyonnaise 2009-2020)

Ensemble pour le Grand Lyon

Conseil de Communauté du 28 Septembre 2009 QUESTION ORALE

Monsieur Le Président,

Depuis plusieurs jours, une campagne de communication de L'Olympique Lyonnais sur le projet du Grand Stade à Décines s'affiche sur les panneaux de l'agglomération.

La presse s'est largement fait l'écho de cette opération annonçant son coût à la somme de 500.000 euros entièrement supporté par l'OL.

Cette campagne de communication nous surprend à deux titres :

- sur le fond : il est prématuré de lier la candidature de Lyon à l'euro 2016 et la réalisation du Stade lui-même en la considérant comme acquise.

-sur la forme : outre l'OL, la campagne est signée par le Conseil Général, le Sytral, la ville de Décines et le Grand Lyon.

Quelle est donc réellement la participation financière du Grand Lyon ?

Comme d'habitude, nous constatons que vous continuez à gérer ce dossier seul alors qu'aucun vote de l'Assemblée Communautaire n'est intervenu sur la réalisation du Grand Stade lui-même.

Nous vous demandons de nous donner toutes les précisions sur cette campagne de communication lors du Conseil de Communauté du 28 Septembre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président
François Noël BUFFET